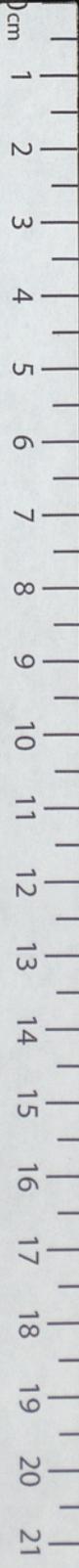


57



DOCUMENTS
UNIVERSITAIRES

1

1822-1838 à 1857

Res

90575

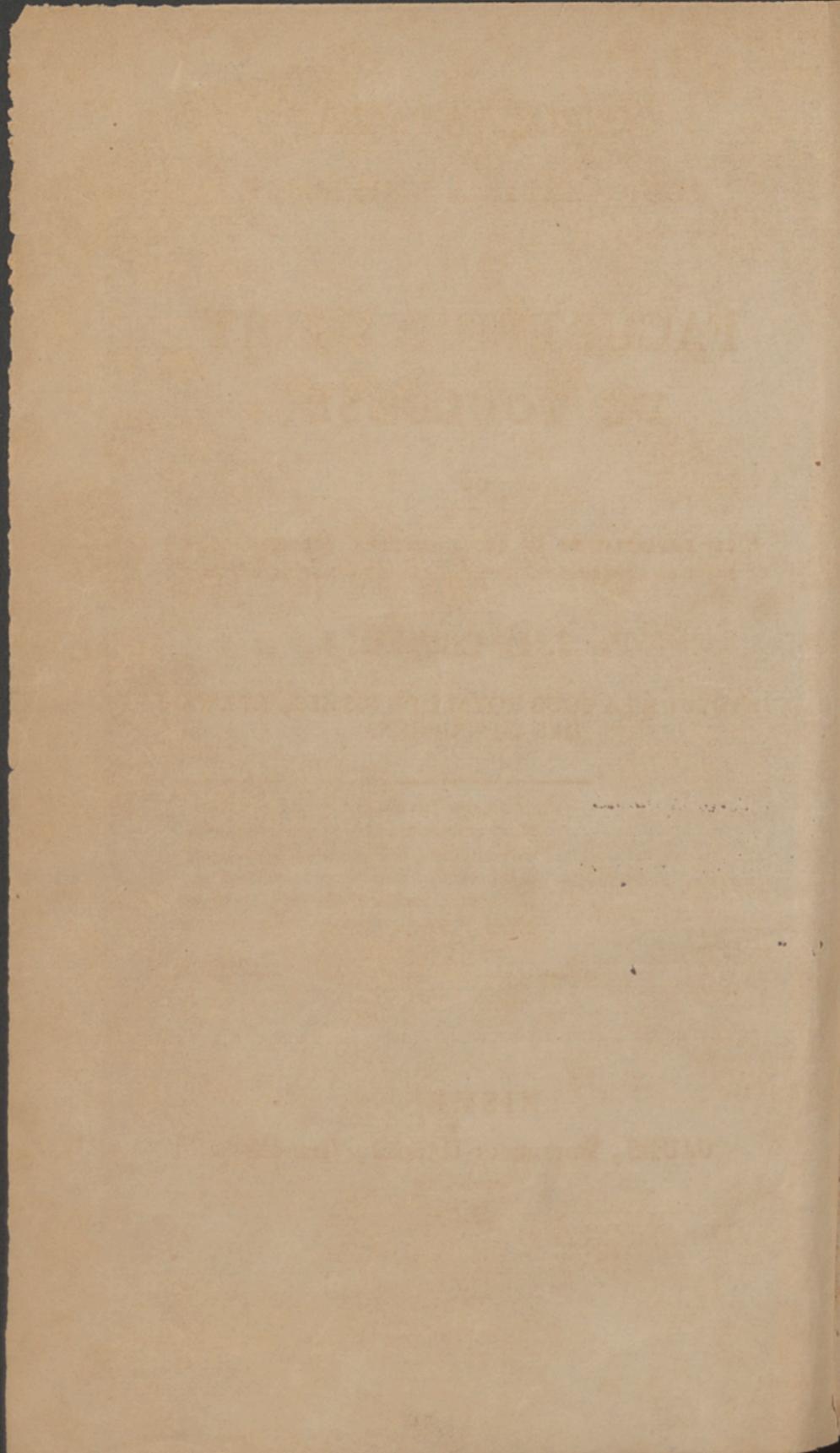
1857







Res 90,575-1



UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Res 90175-1/33
33.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS DE DROIT, DES SCIENCES, DES LETTRES

ET

DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

Discours de M. Rocher, Président. — Rapports de MM. les Doyens et Professeurs. —
Distribution des Prix et des Médailles.

17 novembre 1856.



TOULOUSE,
IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN,
RUE MIREPOIX, 3.

1856.

88

ROYAUME DE FRANCE

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. DE SOLIGNY

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

RENTREE SOLENNELLE DES FACULTÉS.

PROCÈS-VERBAL.

Aujourd'hui, 17 novembre 1856, la séance solennelle pour la rentrée des Facultés de Droit, des Sciences, des Lettres et de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, s'est tenue dans l'un des grands amphithéâtres de la Faculté de Droit, sous la présidence de M. Rocher, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, Commandeur de La Légion-d'Honneur, Recteur de l'Académie de Toulouse.

Après la messe, célébrée dans une des salles de la Faculté, M. le Recteur est entré en séance et a pris place sur l'estrade, entouré des inspecteurs de l'Académie, des professeurs des Facultés, de l'École de Médecine et du Lycée impérial.

Toutes les principales autorités, en costume officiel, occupaient les places réservées dans l'hémicycle : M. le général Foy, commandant la division militaire ; Messieurs les archevêques de Toulouse et d'Albi ; M. le Premier Président Piou ; M. de Gastambide, procureur général ; M. West, préfet du département ; M. Polycarpe, maire, et M. Ozenne, adjoint ; MM. Massabiau et de Tauriac, députés au Corps législatif ; des membres du Conseil académique, de la magistrature, du clergé, du Conseil de l'ordre des avocats. On remarquait encore un grand

nombre de fonctionnaires de divers ordres et plusieurs notabilités des compagnies savantes de la ville de Toulouse.

Un grand nombre d'étudiants et la première division des élèves du Lycée occupaient les degrés de l'amphithéâtre.

A une heure et demie la séance a été ouverte.

M. le PRÉSIDENT a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Quand une mort inopinée enleva au corps enseignant ce ministre digne d'une éternelle mémoire, que l'une de vos chaires avait révélé à la France, l'Empereur sans doute se rappela l'antique alliance dont nos annales font foi entre l'Université et la justice, et qui, à toutes les époques, assura au premier de ces intérêts le bienfait d'une protection commune. Sa haute confiance plaça à votre tête un des chefs de notre magistrature, apportant à l'appui de la nouvelle situation qui lui était faite un de ces passés qui suffirait à illustrer une vie.

Il ne m'est pas donné, Messieurs, d'attribuer à une semblable inspiration le choix aussi flatteur qu'inattendu qui a remis en mes mains la direction du second centre académique de l'empire. Ce choix, qui semblerait s'expliquer mieux par l'honneur qui m'a été conféré à deux reprises de représenter au sein du Conseil impérial de l'instruction publique la grande Compagnie à laquelle j'appartiens encore par le lien de l'honorariat, est venu me surprendre dans la retraite volontaire, où une fausse appréciation de mes forces m'avait conduit avant l'heure. En présence des redoutables devoirs qui m'étaient proposés, quelque hésitation m'était permise; je ne m'y arrêtai pas. Le pays réclame le concours de tous ses enfants, dans la mesure des services qu'il est en leur pouvoir de lui rendre; le travail est la loi du monde; et la conscience qui sait si bien se faire écouter dans la solitude s'inquiète

de la prolongation d'un repos qui a cessé d'être une nécessité.

Et puis, vous le dirai-je? le nom de la cité palladienne, ce nom qui éveille au loin tant de sympathie, a exercé sur moi sa puissance; je me suis senti attiré vers cette région de lumière. Ma pensée l'avait visitée si souvent, elle trouvait si douce la pente qui l'y ramenait, qu'il me semblait qu'en venant au milieu de vous, Messieurs, je devais être considéré moins comme un étranger jaloux de vous connaître, que comme un ami heureux de vous retrouver. Est-il, en effet, un seul de vos sentiments auquel je ne m'associe? et dans ce partage, ne suis-je pas fondé à faire entrer, avant tout, ceux de ces sentiments que je sais vous être les plus chers?

Votre patriotique reconnaissance pour les hommes qui ont illustré vos annales; le culte que vous gardez au vieux parlement de vos pères, souvenir plein de grandeur, sanctifié et glorifié à la fois par le sang héroïque d'un martyr; votre respectueuse déférence pour la magistrature qui lui a succédé, héritière de ses traditions d'intégrité, de savoir, de patriotisme, et s'appropriant, en les faisant revivre, la confiance qui s'y attachait; enfin, votre vénération filiale pour ces pieux pontifes (1) qui, décorant de leurs vertus deux des sièges les plus élevés du ressort académique, leur communiquent plus d'éclat encore qu'ils n'en reçoivent; chefs et modèles tout ensemble d'un clergé, fervent auxiliaire de leur charité apostolique, dont la main verse avec abondance les semences sacrées de la foi sur cette terre qui semble s'ouvrir d'elle-même pour les recevoir.

Ainsi identifié à vous dans vos affections, c'est à meilleur droit encore, ministres de l'enseignement, que je m'unis, dans le cercle de nos communs devoirs, à votre sollicitude paternelle pour cette jeunesse à qui vous aplanissez les voies de l'avenir. Je n'ignore pas de quel prix m'est votre concours;

(1) Messieurs les Archevêques de Toulouse et d'Albi, présents à la séance.

chacun de vos noms n'est-il pas arrivé jusqu'à moi entouré de son auréole? A mesure que vos titres à la reconnaissance publique m'étaient révélés, je comprenais qu'avec un appui comme le vôtre, le haut intérêt commis à ma garde n'avait à craindre aucun dommage. Au sentiment de ma faiblesse, j'opposais en secret ma confiance dans votre force, et c'est en me pénétrant de tout ce que j'avais droit d'attendre de vous, que je me suis rassuré contre moi-même.

Ce zèle, auquel je me plais à rendre hommage, se déploie sur un théâtre digne de lui; j'ai voulu me rendre compte des richesses intellectuelles que renferme cette métropole scientifique et littéraire.

Sur quel tableau, Messieurs, se sont arrêtés mes regards!

La majestueuse figure de Cujas projetant sur sa ville natale, par un magnifique privilège du génie, l'éclat toujours nouveau de sa vieille gloire;

Son école, que recommande à l'admiration de l'univers ce double titre du maître : le droit romain tiré de ses ruines, le droit français dépouillé des langes de la coutume, maintenant, au milieu des modifications apportées par la marche des temps à son enseignement, l'immuable autorité de ses doctrines;

Les trois Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres, avec leur cortège de cours obligatoires et de conférences complémentaires, vivant souvenir de cette Université à laquelle saint Louis avait donné son nom;

Trois Académies, la première, sur le berceau de laquelle plane la gracieuse image d'Isaure, tressant depuis des siècles, au sein de votre Capitole, des couronnes à la France; la seconde, érigée, dès l'année 1746, en Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres, ayant, dans la première période de son existence, fondé l'Observatoire et le Jardin botanique; aidant puissamment, par ses publications et par ses récompenses, au progrès des trois branches des connaissances humaines qu'a eu en vue sa création;

La troisième, d'origine toute récente, éclairant par de savantes recherches, sous le nom d'Académie de législation, toutes les questions qui se rattachent soit au principe des lois, soit à la constitution des sociétés; décernant, au nom du grand jurisconsulte dont tous les ans elle solennise la fête, divers prix, les uns, dans une lice ouverte à tous; les autres, par suite d'un concours spécial des lauréats du doctorat appartenant aux neuf Facultés de l'empire; concours où les travaux, déjà couronnés dans chacune d'elles, sont soumis à un suprême contrôle, qui fait du vainqueur, non plus le lauréat d'une seule Faculté, mais bien celui de la France entière;

Une Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, héritière de l'une des plus anciennes Facultés de Médecine de France, et digne par ses succès d'en porter le titre comme elle en réunit le mérite, l'importance et la renommée.

Une Société impériale de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, ayant spécialement un caractère d'application pratique;

Un Lycée, une Ecole normale primaire, en pleine possession l'un et l'autre de la confiance publique;

Une Ecole vétérinaire, l'une des trois qui existent en France, présentant les mêmes garanties d'instruction et de prospérité que ses sœurs de Lyon et d'Alfort;

Une Ecole des Beaux-arts et des Sciences industrielles, fière d'avoir eu *Ingres* pour élève, dispensant gratuitement un enseignement varié, offrant à l'émulation de la jeunesse l'appât de deux grands prix de peinture et de sculpture, qui assurent aux lauréats leur envoi, aux frais de la ville et en qualité de ses pensionnaires, aux écoles de Rome;

Un cours d'histoire du Droit, auquel se lie un cours de Droit coutumier;

Une Ecole de Musique, succursale du Conservatoire de Paris;

Une Société impériale d'Archéologie, vouée à la conservation des monuments historiques du Midi, enrichissant de ses découvertes les collections publiques et les galeries du Musée;

Une Société d'Agriculture, comptant soixante années d'existence, et possédant dans le local de ses réunions un musée agricole ;

Enfin, une Société d'Horticulture, récemment placée sous un auguste patronage.

Tel est, Messieurs, sans parler des autres sources d'instruction ouvertes sur les divers points de notre province académique, cet admirable ensemble d'institutions, les unes célèbres, les autres en voie de le devenir, dont le rayonnement s'étend aux huit départements qui la composent.

Vaste et radieux foyer, que le fonctionnaire éminent auquel nous avons l'honneur de succéder a ravivé par sa présence et par son action.

Les bornes de ce discours ne nous permettraient pas d'énumérer tous les actes dignes d'être signalés qui honorent la courte administration de M. l'Inspecteur général Laferrière, toutes les améliorations dues à sa féconde initiative. Nous nous bornerons à indiquer deux ordres de faits qui appellent une mention spéciale.

En premier lieu, l'heureux résultat de son intervention auprès de l'édilité toulousaine, dont la généreuse munificence a, d'une part, préparé par ses votes la réunion dans un local approprié à cette destination des trois Facultés de l'enseignement supérieur, et, d'autre part, attribué au Chef de l'Académie, au prix des plus grands sacrifices, une habitation en rapport avec la dignité et les convenances de sa mission publique ; en second lieu, la création provoquée et menée à fin avec la sollicitude la plus éclairée d'un Petit-Collège, annexe du Lycée, placé sous la même direction que cet établissement, mais soumis à un régime plus doux qui ménage à l'enfant, à peine échappé des bras de sa mère, la transition du foyer domestique à la vie de pension : institution chère aux familles, qui y voient le bienfait d'une éducation préparatoire, affranchie des inconvénients attachés à la promiscuité des

âges et empreinte de l'esprit de piété et de foi, qui, dans les deux maisons, découle d'une seule et même source.

Des titres nombreux qu'avait notre honorable et savant pré-décèsseur à votre confiance, nous ne revendiquerons, Messieurs, que le sentiment qui nous est commun avec lui d'un dévouement profond et sans réserve aux intérêts de l'enseignement et à ces jeunes générations qui portent en elles la fortune à venir de la France. C'est là le lien qui doit nous unir ; c'est le fondement de cette ligue de bien public à laquelle je vous convie ! Plaçons-nous, pour en recueillir plus sûrement les fruits, sous le regard de celui que nous venons d'invoquer dans son temple. Que serait l'œuvre de nos mains si son souffle n'y pénétrait pas ? Ce qui est de la terre naît pour mourir ; en lui seul est la vie !

Votre influence, Messieurs, sera, pour le champ dont la culture vous est confiée, une rosée du ciel. Vous ignorez peut-être à quel point la seule autorité de votre parole peut efficacement servir à la marche prospère et ascendante des études. Le temps est venu de leur donner tout à la fois la plus active impulsion et la direction la plus élevée. La lutte entre les méthodes a cessé ; il ne s'agit plus que de tirer la plus grande somme d'avantages de celles que nos règlements ont mises en vigueur. Or, Messieurs, en dehors et au-dessus des méthodes, il existe un mouvement d'opinion qui les frappe de stérilité ou qui les féconde. C'est à seconder ce mouvement quand il est éclairé, ou à le combattre quand il s'égaré, que doivent s'attacher les maîtres de la jeunesse. A une époque qui n'est pas loin de nous, le haut enseignement était attaqué dans son principe, la raison d'utilité substituée à toute autre considération, une préférence exclusive attribuée aux langues vivantes sur celles qui, par la consécration qu'elles ont donnée aux plus admirables conceptions du génie de l'homme, ont immortalisé les siècles de Périclès et d'Auguste. La sagesse du prince a su discerner ce qui, dans ces tendances, était de nature à satisfaire à un intérêt légi-

time, de ce qui encourait une réprobation absolue. Une large part a été faite aux nécessités amenées par ce travail de transformation des sociétés qui agrandit ou déplace la sphère où se meut l'activité humaine. On a reconnu que, dans un siècle voué à l'esprit novateur et aux fiévreuses agitations de la spéculation agricole, commerciale, industrielle, il fallait que la science descendit de ses théories dans les faits. Dieu l'a voulu ainsi, puisqu'il a permis à l'homme de faire servir à ses desseins les forces de la nature. Rebelles, il les dompte; aveugles, il les dirige; malfaisantes, il convertit leur puissance de destruction en éléments de fécondité. C'est donc conformément à un ordre providentiel, dans lequel l'action productive de la science trouve sa place, que des cours se sont ouverts sur toute la surface du pays, dispensant un contingent d'instruction scientifique et littéraire approprié à certaines carrières, et suffisant pour en frayer l'accès : facilité offerte aux familles dont les ressources sont limitées aux frais et à la durée de cette préparation spéciale. Mais, Messieurs, ce serait méconnaître la généreuse pensée qui a consacré cette innovation, que de supposer qu'elle ait tenu pour indifférent ou qu'elle ait mis à un moindre prix ce niveau traditionnel des études, élément nécessaire de la supériorité intellectuelle, qui est l'une des gloires de la France. Sur l'exception domine la règle, et, en ce qui concerne notre enseignement national, la règle, c'est la science dans son expression la plus immatérielle et la plus pure, sondant les mystérieuses profondeurs de la terre et du ciel, appelant les intelligences que pénètre sa lumière à ces investigations hardies qui semblent initier l'homme au secret de la création et faire entrer l'esprit de découverte auquel sont dues tant de merveilles, en partage du pouvoir qui régit le monde.

La règle, c'est l'instruction littéraire à tous ses degrés, avec tous ses développements, sous toutes ses formes; c'est la prééminence de ces belles langues d'Homère et de Virgile, qui

éveillent, fortifient, épurent en nous le sentiment du beau et du vrai par une étroite communion avec les plus grands génies dont s'honore l'humanité.

Voilà, Messieurs, le dépôt qui nous est confié ; voilà l'intérêt de premier ordre auquel nous avons mission de pourvoir. Combien ce soin nous deviendrait facile, si une disposition qui s'est, dit-on, manifestée autour de vous, tendait à s'affermir et à s'étendre. D'assez nombreux élèves se sont montrés jaloux d'unir les deux baccalauréats des Sciences et des Lettres, pratique pleine de prévoyance, car, qui peut affirmer qu'il y ait dans la société une seule situation à laquelle l'un des deux baccalauréats suffise ? Nous n'en citerons qu'un exemple : l'emploi des merveilleux procédés qui ont changé la face du globe a introduit, dans le domaine des faits judiciaires, de nouvelles et délicates questions exigeant, soit de l'avocat qui les discute à la barre, soit du juge qui y statue sur son siège, des connaissances toutes spéciales que l'instruction littéraire la plus étendue ne saurait ni donner ni suppléer.

Dans un sens inverse, quel est l'homme de science qui, désireux de propager ou de défendre des idées qu'il croit utiles, ne sente le besoin de les revêtir de la forme la plus propre à en faire disparaître les aspérités et à en accréditer l'émission ? Ce n'est donc pas trop des deux baccalauréats en présence des nécessités nouvelles qu'ajoute la marche du temps à celles dont la prévision avait rendu chacun d'eux isolément obligatoire. Il est, d'ailleurs, digne de remarque que l'une de ces épreuves prédispose à l'autre, et que l'intelligence mise en œuvre et développée par un premier mode de culture, se prête plus aisément à une préparation d'une nature différente ; et, après tout, jeunes élèves, n'y a-t-il dans cet avenir vers lequel vous vous précipitez, comme si vous aviez lieu de craindre qu'il ne vous échappât, qu'un but professionnel à remplir, une fortune à édifier, des intérêts matériels à satisfaire ? Vous serez hommes, citoyens, pères de

famille. Hommes, nous devons à Dieu, qui nous a créés à son image, de mettre en rapport avec la destinée immortelle qu'il nous a promise les facultés de notre esprit et de notre âme. Harmonieux accord qui nous élève aux yeux d'autrui comme à nos propres yeux ; source de délicates jouissances, ornement du bonheur, consolation assurée aux heures sombres de la vie !

Citoyens, vous pouvez être, à un moment donné, investis d'un mandat du prince ou du peuple ; que n'auriez-vous pas à souffrir d'être placés dans cette alternative ou d'en décliner l'honneur, ou d'en remplir imparfaitement les obligations ?

Pères de famille, est-il à la fois un devoir plus impérieux et plus doux que de surveiller l'éducation de ses enfants, de constater leurs progrès, d'étudier leurs aptitudes, de telle sorte que le choix si important d'une carrière ne soit pas laissé au hasard de conseils mal éclairés ou d'inspirations irréfléchies ?

N'hésitez donc pas, jeunes élèves, quelle que soit la destination qui vous est réservée, à vous assurer, dès à présent, une instruction aussi complète et aussi forte qu'il vous soit donné de la recevoir. Les temps sont propices ; l'heure est au travail. Ce sol qui tremblait s'est raffermi sous nos pas ; providence de nos mauvais jours, étoile née au sein de la tempête, l'Empereur a grandi la France après l'avoir sauvée ; et quand le moment est venu où la fortune des armes s'étant énergiquement, et en toute rencontre, prononcée en faveur de ce droit du faible, dont il avait pris en main la défense, il n'avait plus à remporter de triomphes que sur lui-même, il a, fermant l'oreille au cri victorieux de ses aigles, donné la paix au monde, et offert comme gage de réconciliation aux esprits divisés par nos longues discordes le patriotique abri d'une commune gloire. A cette gloire, éclatant reflet de nos temps héroïques, va succéder une ère nouvelle : c'est aux conquêtes de la civilisation que seront désormais consacrées les pages blanches de l'histoire.

Aspirez, enfants de nos écoles, à y voir inscrits vos noms.

Ce généreux orgueil ne saurait être interdit à aucun de vous ; car il se lie aux plus nobles instincts de notre nature : le saint amour du pays, l'impulsion de la piété filiale, le sentiment du beau et du grand et cet impérieux besoin d'estime qui est l'ambition des belles âmes. Génération plus heureuse que celle qui vous a précédés, vous verrez cette France, qui nous est si chère, s'élever, après tant d'épreuves, à une prospérité qu'elle n'avait jamais connue, et désabusée sans retour des utopies funestes qui avaient mis en péril ses destinées, marcher, un flambeau à la main, à la tête des nations.

Rapport sur les travaux de la Faculté de Théologie protestante de Montauban, pendant l'année scolaire 1855-1856, présenté par M. Montet, doyen de cette Faculté, au Conseil académique de Toulouse (1).

MESSIEURS,

Lorsque, l'année dernière, j'eus l'honneur de mettre, pour la première fois, sous les yeux du Conseil académique, le rapport des travaux de la Faculté de théologie protestante de Montauban, pendant l'exercice qui venait de s'écouler, je dus vous faire connaître l'organisation particulière de cet établissement calculée pour le but spécial qu'il est appelé à remplir et par conséquent un peu différente de celle des autres établissements universitaires du même ordre ; je dus vous dire qu'il fallait, pour la bien juger, considérer la Faculté de Montauban sous deux points de vue distincts ; qu'elle était à la fois un séminaire consacré à former les membres du clergé de l'Eglise réformée de France, et, comme son titre l'indique, une institution universitaire chargée de conférer les grades de la science théologique. J'ai besoin de rappeler encore ce double caractère, car il peut seul justifier l'opportunité de quelques-uns des détails dans lesquels me forcera d'entrer la tâche qui m'est imposée de vous rendre

(1) Quoique ce rapport n'ait été lu qu'en Conseil académique, il a sa place naturelle auprès des rapports des doyens des autres Facultés dans le compte-rendu de la séance solennelle de rentrée.

compte du mouvement scientifique de cette Faculté, de l'état de ses études, de l'amélioration dont elles sont susceptibles, du résultat de ses examens, mais aussi de sa discipline intérieure, et de l'esprit général qui y domine.

Voici l'analyse rapide des cours de la Faculté pendant l'année scolaire 1855-1856.

Cours de dogmatique. Ce cours n'a guère exposé cette année que des prolégomènes :

Religion et théologie, en quoi elles diffèrent. Origine de la religion, éléments qui la constituent, rapport de la religion et de la morale, aperçu de l'histoire de la dogmatique.

Méthodes et systèmes. Prépondérance de la méthode positive ou biblique en théologie fondée sur le grand fait de la révélation.

Révélation. Lutte du rationalisme et du supra-naturalisme. Examen des arguments du rationalisme dans ses transformations successives. Arguments du supra-naturalisme; ce vif débat, sur leur valeur respective, n'est au fond que celui des méthodes.

Ecriture-Sainte, en particulier Nouveau-Testament. Authenticité, intégrité, crédibilité, divinité : 1^o la Bible contient une révélation surnaturelle; 2^o ses auteurs étaient placés sous la direction supérieure désignée dans la langue religieuse sous le nom d'inspiration : deux faits souvent confondus mais distincts, et qu'il faut établir séparément.

Révélation biblique. Preuves internes et externes.

Inspiration apostolique. Second fait qui peut s'induire du précédent, dont il est le *postulat* et le complément nécessaire, mais qu'il importe de prouver directement.

Autorité et usage dogmatique de l'Ecriture-Sainte, source et règle suprême de la foi... Traditionalisme dans ses différentes directions. Détermination du principe protestant en opposition avec les principes contraires.

Le professeur de morale, continuant l'histoire de la morale chrétienne, dont les trois premières périodes avaient été l'objet de son enseignement durant l'année précédente, en a exposé les trois dernières qui embrassent le temps écoulé depuis Grégoire-le-Grand jusqu'à nos jours. Développant d'abord les caractères généraux, c'est-à-dire les faits, les idées, les institutions qui ont influé en bien ou en mal sur la conception et la pratique de la morale chrétienne, il a passé successivement en revue les grands événements de ces époques, les controverses ou modifications survenues dans les idées dogmatiques, la constitution ecclésiastique, les règles de

discipline, les formes du culte, etc. Pour en montrer l'action favorable ou défavorable sur la manière dont la loi de l'évangile a été comprise et observée, il a analysé les écrits ou les systèmes des principaux moralistes chrétiens de chaque période, ce que les conciles ou les chefs ecclésiastiques ont décrété de plus important sur les points particuliers de la morale évangélique, attentif à rendre justice aux croyances morales de toutes les communions, tenant compte des temps, des lieux et des événements, afin de caractériser, d'une manière impartiale, le double travail de Dieu et de la chrétienté pendant dix-huit siècles; enfin il a recherché quelle a été la vie morale de chaque période.

A cet enseignement le même professeur en a joint un second sur l'homélétique, consacré alternativement à l'exposition de l'art de la chaire et à des exercices pratiques de la part des étudiants.

Le cours d'histoire ecclésiastique a embrassé, cette année, le temps qui s'est écoulé depuis l'origine du christianisme jusqu'au commencement du neuvième siècle. Après quelques développements préliminaires destinés à fixer l'idée de l'Eglise et de l'histoire de l'Eglise, à indiquer les diverses parties de cette histoire, ses sources, les sciences préparatoires et auxiliaires sur lesquelles elle s'appuie, sa bibliographie, ce cours a présenté successivement le tableau de l'état moral et religieux des anciens peuples grec et romain, du peuple juif dans ses différentes branches en Palestine et hors de la Palestine; — les rapports du monde païen avec le christianisme naissant; et dans chacune des périodes qui forment les huit premiers siècles de l'ère chrétienne, il a exposé la propagation du christianisme, ses causes, ses moyens, les obstacles qu'elle eut à vaincre d'abord dans le monde grec et romain, ensuite au milieu des peuples barbares qui s'établirent sur le sol désolé de l'empire et y devinrent sous son influence les nations modernes; — la constitution de l'Eglise, ses fondements primitifs et ses développements successifs, ses rapports avec l'Etat, son organisation intérieure; — l'histoire de la vie chrétienne et du culte; — l'histoire de la doctrine, qui renferme celle des oppositions dans les conceptions dogmatiques des divers partis religieux, celle des sectes et de la littérature ecclésiastique.

L'objet du cours de critique et d'exégèse du Nouveau-Testament était l'exposition de la vie du Sauveur suivant les récits des quatre évangiles dont il voulait démontrer la concordance et l'harmonie. Le plan de ce cours était naturellement donné par les grandes phases de la vie divine qu'il s'agissait de raconter; son esprit est manifesté par le but

qu'il devait remplir, savoir : de réfuter les objections modernes, celles de Strauss en particulier, contre le caractère historique et l'harmonie des évangiles d'une part, et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, de l'autre. Une séance par semaine a été consacrée par le même professeur, pendant le premier semestre, à l'histoire du canon du Nouveau-Testament, et pendant le second, à l'étude des questions de temps, de lieu, de destination, de but, d'auteur, d'intégrité que présente l'évangile selon saint Jean.

Une cinquième chaire complète l'enseignement théologique dans la Faculté de Montauban, c'est celle de langue hébraïque et de critique de l'Ancien-Testament. Le programme de ce cours pour l'année 1855-56 indiquait pour la section de philosophie l'étude de la grammaire hébraïque, et pour la section de théologie, des recherches sur le livre de Jérémie, au point de vue historique et prophétique, et une introduction au Pentateuque, dans le but de répondre aux objections et aux hypothèses des principales écoles de l'Allemagne moderne, d'exposer l'esprit de l'institution mosaïque, la différence qui la distingue de l'institution chrétienne et les rapports qui néanmoins lient ces deux grandes dispensations de Dieu. — Ce programme n'a pas été rempli; il est resté comme une preuve de plus de l'instabilité des projets de l'homme. M. le professeur Bonifas, titulaire de cette chaire, nous avait quittés à la fin de l'année scolaire plein de force et de vie, sans qu'aucun symptôme pût nous faire présager la perte que nous devons éprouver dans un si court délai. Il fit un voyage à Paris, au retour duquel, dans les environs de Lyon, où l'avait conduit le désir d'embrasser quelques membres de sa famille, il éprouva une indisposition rendue bientôt mortelle par une atteinte de ce fléau qui, naguère inconnu à l'Europe, ravage annuellement quelques-unes de ses contrées. Le vide que M. Bonifas laissa dans nos rangs ne fut rempli que longtemps après. Aux termes d'un règlement qui fixe le mode de nomination des professeurs de la Faculté, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes demanda aux consistoires de l'Eglise réformée de France une liste de candidats, parmi lesquels il nomma M. Bonifas fils pour remplacer le digne professeur que la mort avait enlevé à la Faculté. Pendant le délai considérable qu'entraînèrent ces mesures préalables, quelques circonstances inutiles à rappeler ici empêchèrent que la chaire vacante ne fût suppléée, et le nouveau professeur ne put entrer dans ses nouvelles fonctions qu'à la fin de l'année

scolaire. Il eut à peine le temps d'exposer quelques idées générales sur l'introduction à l'étude de l'Ancien-Testament.

J'ai eu l'occasion de rappeler déjà plusieurs fois la division qui existe entre les élèves de la Faculté, classés en étudiants en philosophie et en étudiants en théologie. Vous connaissez, Messieurs, les motifs qui ont rapproché dans un même établissement d'instruction publique des enseignements séparés partout ailleurs par notre organisation universitaire, et placé dans une Faculté de théologie des cours de philosophie et des lettres. L'isolement de la Faculté de Montauban, son éloignement des grands centres de la science, au contact desquels son enseignement pourrait s'étendre et s'éclairer, firent créer, dès l'origine de la Faculté, les deux chaires que je viens de mentionner.

Le professeur de philosophie a pris simultanément, pour le sujet de ses cours, l'anthropologie, l'histoire de la philosophie ancienne et l'exposition historique et critique de la philosophie allemande, principalement de la philosophie de Kant; celui de haute latinité et de grec, l'*Apolo-gétique* de Tertullien, considérée au point de vue théologique et moral, et des morceaux choisis de Basile, de Grégoire de Nazianze et de Chrysostôme, appréciés sous le rapport de l'éloquence et de la morale chrétienne.

La simple énonciation des quatre parties dont se compose le cours d'anthropologie en fait connaître l'esprit et les développements.

Eléments constitutifs de l'homme. L'homme n'est pas un pur esprit (réfutation de l'idéalisme), ni un corps organisé (réfutation du matérialisme), mais la réunion d'un corps et d'un esprit. Cette manière d'étudier l'homme, quoique présentant plusieurs difficultés, est cependant la plus conforme aux faits.

— Du corps; classification de ses fonctions.

— De l'âme; énumération et classification de ses facultés.

— Rapports du physique et du moral; examen des hypothèses pour expliquer l'action générale de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme. De l'habitude, — du sommeil et du rêve, — des maladies mentales.

Après une introduction générale à l'histoire de la philosophie, son utilité générale et spéciale pour celui qui étudie la théologie, l'indication de ses principaux historiens, l'histoire de la philosophie ancienne, divisée en trois périodes, a successivement présenté les développements des titres suivants: première période, philosophie ancienne, — philosophèmes orientaux; — deuxième période, philosophie grecque antérieure à Socrate,

— philosophie socratique; — troisième période, décadence, philosophie gréco-romaine, — scepticisme empirique, — philosophie gréco-orientale.

L'exposition critique de la philosophie allemande a embrassé le vaste champ de cette philosophie depuis Kant. Antécédents de la philosophie de Kant. — Point de vue général de cette philosophie. — Analyses de la critique de la raison pure, de la raison pratique et de la critique du jugement. — Appréciation critique de la philosophie de Kant, — de l'action qu'elle a exercée sur la théologie. Développements du criticisme, — idéalisme subjectif de Fichte.

Opposition à l'école de Kant. Du point de vue du scepticisme par Schülze, et du point de vue du réalisme par Jacobi. — Ecole de Jacobi. Essai de conciliation de la philosophie de Kant et de Jacobi.

Idéalisme transcendantal de Schelling et critique de ses principes. Vue sommaire de l'action exercée par ce système sur les différentes parties de la culture humaine, principalement sur la théologie.

Système de l'idéalisme absolu de Hegel; son école dans ses trois principales ramifications. Opposition de Schelling.

Système de Herbart; son école. — Principaux essais de philosophie allemande contemporains; jugement général du mouvement de la philosophie allemande jusqu'à nos jours.

Depuis sept ans le professeur de philosophie ajoutait à son enseignement si étendu et si varié un cours de langue allemande. Personne n'ignore l'utilité, j'ai presque dit l'indispensable nécessité de cette étude pour la théologie de notre époque; le besoin en est si généralement compris qu'une certaine connaissance de cette langue avait été déclarée obligatoire pour être admis aux études théologiques proprement dites; malheureusement le professeur, dont le zèle s'était imposé cette tâche, ne peut pas continuer à la remplir. Privée ainsi de ce complément nécessaire à ses études, la Faculté regrette vivement de n'avoir pas obtenu encore les moyens, souvent réclamés par elle, d'établir dans son sein, d'une manière régulière et permanente, un cours d'anglais et d'allemand.

Le double but que la Faculté de Montauban est destinée à remplir, savoir : de former des théologiens, mais aussi des prédicateurs capables d'exposer du haut de la chaire évangélique les vérités chrétiennes, ne lui permettait pas de se borner pour les étudiants à cet enseignement direct. Elle exige d'eux, outre cela, des travaux particuliers, personnels; chacun d'eux doit présenter un certain nombre de dissertations sur les différents objets de leurs études, qui les exercent à la fois aux recherches

d'érudition et à l'art d'exposer leurs idées avec clarté et précision, et un certain nombre de sermons par lesquels ils s'essaient à l'éloquence sacrée. La place importante que la prédication occupe dans le culte de l'Eglise réformée donne la mesure du haut intérêt que la Faculté attache à ce dernier genre d'exercices. Ces sermons écrits et prononcés devant la Faculté sont l'objet d'observations critiques, sous le rapport du fonds, de la forme oratoire, de l'action, de la part des professeurs qui les entendent à tour de rôle. 31 dissertations et 58 prédications ont été soumises à la Faculté dans le cours de cette année scolaire; parmi les premières 23, et parmi les secondes 32 ont obtenu, à divers degrés, un numéro supérieur à celui de la simple acceptation.

49 étudiants, 34 en théologie, 48 en philosophie, 3 de plus que l'année dernière, et 6 auditeurs bénévoles ont suivi les cours de la Faculté; leur assiduité a généralement répondu aux efforts que les professeurs ont fait pour leur instruction. Des motifs graves ont seuls amené quelques absences momentanées, et, à ces rares exceptions près, les tableaux mensuels et trimestriels des renseignements scolaires ont pu constamment répondre à la question posée dans leurs colonnes, sur la moyenne des étudiants présents aux cours, qu'elle était égale au nombre des étudiants inscrits.

Les examens semestriels ont offert, à travers des différences inévitables, des résultats satisfaisants. 45 étudiants en théologie dans le premier semestre et 43 dans le second; 9 en philosophie dans les deux semestres ont obtenu la note *très-bien* ou *bien*. 8 théologiens dans les deux semestres, 6 philosophes dans le premier et 3 dans le second, la note *assez bien*; 3 examens en théologie et un en philosophie, dans le dernier semestre, ont été ajournés; il y a lieu d'espérer qu'une nouvelle épreuve, à laquelle ces élèves seront soumis au commencement de l'année scolaire, leur sera plus favorable.

46 étudiants ont obtenu leur certificat d'aptitude au grade de bachelier en théologie, après avoir publiquement soutenu la thèse exigée par les réglemens universitaires, pour l'obtention de ce grade. Ces travaux, en général, indiquent, par l'importance des sujets qu'ils traitent, le goût des études sérieuses et des questions graves et utiles; 9 sur 46 ont mérité, à différents degrés, de la Faculté, un témoignage de satisfaction; ils se distinguent par des titres nécessairement divers. Je suis heureux de pouvoir mettre le jugement que j'ai porté sur ces thèses sous la garantie de l'appréciation qu'en ont faite ceux de mes collègues qui ont présidé

ou assisté à leur discussion publique, en signalant dans quelques-unes du soin, du travail, des recherches étendues, de la profondeur dans les aperçus, lors même que la rédaction est restée au-dessous de l'importance des questions difficiles ou trop étendues que les candidats avaient entrepris d'étudier. Thèses sur *l'idée du péché dans Augustin*, — sur *le système de Jansénius*, — sur *le Christ et la loi* :

Chez d'autres, de la clarté, l'art de creuser, d'épuiser un sujet. — Thèse sur *les diverses hypothèses par lesquelles on a tenté d'expliquer les rapports et les différences des trois premiers Evangiles* ;

Chez d'autres encore, de l'abondance dans les idées, la ferme conviction d'un esprit éclairé et d'une foi intelligente. Thèse sur *la préparation historique du salut au sein du peuple juif*.

Quatre d'entre elles, en traitant des sujets généraux et qui appartiennent à toutes les époques, semblent néanmoins avoir été rédigées en présence des besoins de notre siècle et pour donner satisfaction aux préoccupations de la conscience personnelle de leurs auteurs.

Une d'elles, sur *l'importance de la révélation chrétienne*, s'attachant spécialement à la doctrine d'une existence et d'une rétribution futures, essaie d'établir qu'elle périrait ou resterait sans certitude et sans force si elle ne s'appuyait pas sur la foi à la révélation ; et que de là sortiraient l'affaiblissement et le renversement de l'obligation morale, la recherche effrénée des intérêts matériels, le malaise et le désordre social. Ce travail laisse à désirer sous le rapport de l'exposition et de l'argumentation ; mais on y trouve la chaleur d'un cœur chrétien, et il se recommande comme un travail personnel.

Une seconde, sur *l'importance des preuves internes du christianisme au temps actuel*, après un résumé historique de la question, s'attache à prouver que la méthode d'apologétique désignée sous le nom de preuve interne est celle qui correspond le mieux aux tendances et aux besoins moraux de notre époque. Il n'est pas de sujet qui entre plus profondément dans les préoccupations de la théologie contemporaine. La forme et le style contribuent à rendre le fonds de ce travail plus clair et plus intéressant.

Les deux dernières thèses, par une coïncidence que la Faculté a cru un instant ne pas pouvoir permettre, craignant une servile imitation l'une de l'autre, ont traité sous des titres un peu différents : « *Etude sur l'apostolat*, » « *Privilège des douze*, » le même sujet ; mais sous deux points de vue divers, c'est la question de la position des douze disciples im-

médiats de Jésus dans l'Eglise primitive, des privilèges particuliers dont ils jouirent. Cette question est à la base de celle de la constitution de l'Eglise et de l'inspiration des saintes Ecritures ; elle touche aux questions les plus vitales agitées aujourd'hui dans le monde théologique. Ces deux thèses, les plus favorablement classées par la Faculté, témoignent d'une sérieuse indépendance de pensée, de recherches étendues, d'une grande connaissance des textes sacrés ; elles prouvent que l'unité de l'esprit chrétien peut exister au milieu de différences essentielles dans les vues théologiques, dans les tendances dogmatiques.

Et maintenant, sortant de ces détails et du point de vue exclusivement scientifique, j'indique rapidement quelques traits qui caractérisent la situation générale de la Faculté et l'esprit qui anime les étudiants.

J'ai déjà parlé de leur assiduité aux cours ; la sévérité des examens leur en fait une nécessité, et la surveillance des professeurs est facile sur un nombre d'étudiants relativement restreint. Toutefois, je suis autorisé à le dire, c'est moins l'application des règlements universitaires que l'amour du devoir et l'intérêt pour leurs études, auxquelles le plus grand nombre s'applique sans préoccupations extérieures, qui garantissent leur présence dans les auditoires. Je ne veux pas dire cependant pour cela, Messieurs, que notre vie scientifique soit ce qu'elle devrait être, ce que nous désirerions qu'elle fût, qu'elle ait une activité et une profondeur en rapport avec la gravité de nos études, avec le développement d'intelligence, les connaissances étendues qu'exige la tâche de celui qui, au milieu de la génération actuelle, se charge de la défense des intérêts religieux. Trop de causes puissantes, qu'il est inutile d'énumérer ici, puisque vous ne pouvez pas les faire cesser, concourent à en arrêter le développement. Je me borne à signaler le milieu si peu favorable aux études dans lequel nous vivons, notre position dans une ville déshéritée de tout établissement scientifique et littéraire, et où la Faculté ne peut compter que sur ses propres ressources. Cet isolement si fâcheux pour les établissements d'instruction supérieure, je dois le rappeler, puisqu'il nous autorise à compter avec d'autant plus de confiance sur les secours qu'il nous rend indispensables, en particulier sur des moyens abondants d'augmenter notre bibliothèque que nous sollicitons avec instance, et qui seuls, en effet, peuvent suppléer jusqu'à un certain point à ce qui fait défaut autour de nous et nous éclairer de la lumière qui rejaillit d'ailleurs.

Aucun de nos élèves n'a encouru dans le courant de l'année de peine

disciplinaire ; ce fait ne paraîtra pas sans valeur, si l'on considère la discipline sous laquelle vivent nos étudiants. Cette discipline ne punit pas seulement ces fautes graves qui les rendraient indignes de la carrière dans laquelle ils aspirent à entrer et les ferait rayer des registres de la Faculté, mais elle leur interdit ces distractions, cette participation trop vive aux plaisirs du monde que la morale ne réproouve pas et vers laquelle leur âge les entraîne quelquefois avec ardeur. Elle leur prescrit une tenue, des habitudes sérieuses qui les préparent aux graves fonctions qu'ils auront à remplir dans le monde. La Faculté n'a eu à cet égard à adresser à aucun d'eux de censure publique.

Les rapports des étudiants avec les professeurs ont été journaliers, j'ai presque dit de tous les instants. Ces relations fréquentes sont en quelque sorte inévitables dans une ville de peu d'étendue et par l'internat établi près de la Faculté, dans lequel le plus grand nombre des élèves vivent en commun. Les étudiants les recherchent, les professeurs les provoquent, comme des occasions heureuses d'agir sur l'esprit et le cœur des élèves.

Il règne généralement parmi les étudiants un esprit de paix et d'amitié fraternelle ; et au milieu de la diversité des goûts et des habitudes, au milieu de la différence des tendances intellectuelles, l'unité de but qu'ils poursuivent en commun maintient au milieu d'eux les liens d'une affectueuse union. Un événement funeste, qui plongea naguère la Faculté dans le deuil, nous a fourni une preuve touchante des sentiments qui les unissent les uns aux autres. A la fin de l'année scolaire, un jeune élève nous fut enlevé par le plus déplorable accident ; soit imprudence ou indisposition subite, il trouva la mort dans les eaux du Tarn, qui ne nous rendirent son cadavre qu'après de longues et pénibles recherches. La douleur de ses condisciples fut vive et profonde : deux d'entre eux l'exprimèrent, au nom de tous, sur cette tombe si prématurément ouverte, par des paroles qui partaient du cœur. Tous voulurent spontanément que leur ami reposât dans un terrain acheté à leurs frais et qu'un monument modeste attestât leurs douloureux regrets.

Tel est, Messieurs, le tableau des travaux de la Faculté de théologie protestante de Montauban, de ce qui manque aux ressources dont elle dispose, des difficultés de position contre lesquelles elle doit lutter. Puisse-t-elle vous paraître remplir d'une manière honorable la place modeste qu'elle occupe dans votre brillant faisceau académique !

Compte-rendu de M. Laurens sur la situation de la Faculté de Droit de Toulouse pendant l'année scolaire 1855-1856.

MESSIEURS,

Pour remplir d'une manière convenable, et comme je la comprends, la tâche qui m'est imposée par les réglemens dans la circonstance, je crois devoir me borner à citer des chiffres et des noms propres. C'est donc une simple statistique que je vais avoir l'honneur d'exposer.

Pendant la dernière année scolaire, il a été pris sur nos registres 4,453 inscriptions, savoir : 502 pour la première année de baccalauréat, 466 pour la seconde, 384 pour l'année de licence, 42 pour le doctorat, 62 pour la capacité; ce qui donne une moyenne de 363 élèves qui, durant la période annale, se sont régulièrement inscrits.

L'année précédente, nous avons eu 4,520 inscriptions, c'est-à-dire 67 de plus que cette année. Je n'ai pas à m'occuper des causes déjà signalées de cette diminution.

Le nombre total de nos examens a été de 644, ainsi divisés : 435 premiers et 430 seconds de baccalauréat, 444 premiers et 449 seconds de licence, 448 actes publics ou thèses de licence, 5 premiers et 5 seconds de 4^e année, 7 thèses de docteur et 44 examens de capacité.

Le nombre des examens s'était élevé l'année antérieure à 678.

65 élèves en position de prendre une inscription ont omis de le faire, et 85, qui pouvaient subir un examen, l'ont renvoyé à une époque plus reculée. Il est vrai que de semblables circonstances s'étaient produites l'an dernier, comme elles se représentent tous les ans dans une proportion numérique plus ou moins considérable.

Les inscriptions et les examens de l'année ont donné une recette de 439,475 fr. Nos dépenses ayant été de 98,650 fr., il reste un excédant de recette de 40,525 fr. Cet excédant avait été l'année précédente de 43,054 fr.

Voici quels ont été les résultats des divers examens qui ont été subis :

La Faculté a donné, au premier examen de baccalauréat, 406 boules blanches, 236 rouges, 74 noires; au second de baccalauréat, 405 blanches, 270 rouges, 74 noires; au premier de licence, 446 blanches, 283 rouges, 94 noires; au second de licence, 448 blanches, 292 rouges, 29 noires; à l'acte public de licence 453 blanches, 294 rouges, 29 noires; au premier examen de 4^e année, 20 blanches, 5 rouges et

point de noires ; au second de 4^e année , 21 blanches , 4 rouges , point de noires ; aux thèses de doctorat , 26 blanches , 4 rouges , 5 noires ; enfin , aux examens de capacité , 23 blanches , 49 rouges et point de noires.

En résumé sur ce point , il y a eu 748 boules blanches , 4,404 rouges , 306 noires. Si les examens médiocres ont été les plus nombreux , les mauvais l'ont été moins que les bons.

La majorité de boules blanches , ou au moins deux de ces boules , ont été accordées en 1^{re} année à 24 candidats ; en 2^e année , à 38 ; au premier de licence , à 22 ; au second de licence , à 42 ; aux actes publics de licence , à 37 ; au premier examen de 4^e année , à 4 élève ; au second de 4^e année , à 4 ; aux thèses pour le doctorat , à 2 ; et à 2 aussi pour la capacité.

En comparant ces divers résultats , et les rapprochant du chiffre total des boules , on voit quels ont été , parmi ces différents examens , les plus satisfaisants et ceux qui ont laissé le plus à désirer. Je ferai remarquer que chacun des aspirants au doctorat qui figurent dans cette dernière nomenclature a dû avoir 4 boules blanches sur 5 , leur admission ne pouvant être prononcée , d'après les réglemens , que lorsqu'ils obtiennent au moins 3 boules blanches , pourvu encore qu'il ne leur soit pas donné 2 noires suffisantes pour faire prononcer l'ajournement , quelle que soit la couleur des autres.

Le nombre des ajournements a été de 42 ; celui des admissions avec éloge de 59. On sait que l'éloge n'est accordé qu'aux candidats qui obtiennent l'unanimité de boules blanches. Quelques-uns , comme nous le verrons tout-à-l'heure , ont eu plusieurs fois ce succès dans l'année.

Je dirai maintenant les noms de ceux dont l'éloge a consacré l'admission. Cet hommage , rendu dans cette imposante réunion à leurs heureux travaux , sera pour eux une juste récompense , et pour nos autres élèves un digne sujet d'émulation.

Ce sont , au premier examen de baccalauréat : MM. de Cardes , Les-trade , Lodoyer , Niel , Pagèze de Saint-Lieux , Razimbaud , Sevène , Simplicie , de Saint-Pierre et Vialatte-Arnaud.

Au second de baccalauréat : MM. Boué , Escoube , Gramont , Louis Pagès , Salvagniac , Soulages , Vialatte-Arnaud , de Voisins.

Au premier de licence : MM. Anouilh , Carreau , Coulomme-Davant , Destanne de Bernis , Durand , Galtier de Laroque , Glaize , Lacaze , de Salettes.

Au second de licence : MM. Anouilh, Bonnet, Carreau, Coulomme-Davant, Destanne de Bernis, Dupon, Glaize, Lacaze, Rigal, de Salettes, Silhol.

A l'acte public de licence : MM. Anouilh, Bonnet, Carreau, Casalens, Coulomme-Davant, Destanne de Bernis, Dupon, Glaize, Lacaze, Rigal.

Au premier de doctorat : MM. Cavalié (Auguste), Esmengard de Bournouville.

Au second de doctorat : M. Boussac.

A la thèse de docteur : MM. Chalvet, Degeilh, Dufaur.

A l'examen de capacité : MM. Bouny, Catlla, Diriar, Gay, Maussier.

Quelques-uns de ces noms reparaitront nécessairement dans le rapport qui sera lu, à la séance solennelle de rentrée des Facultés, par l'un de mes collègues, sur les concours de l'année.

A la suite des épreuves dont j'ai donné le détail, la Faculté a délivré 445 certificats d'aptitude pour le baccalauréat, 445 pour la licence, 5 pour le doctorat et 44 pour la capacité.

Les élèves de 3^e année ne sont admissibles, comme on le sait, au concours annuel qu'autant que le résultat total des divers examens qu'ils ont subis dans la période triennale présente une majorité de boules blanches. 27 d'entre eux remplissaient cette condition. L'opinion des jurys d'examen pendant cette période est exprimée par 49 boules. Ce nombre a été obtenu par MM. Anouilh, Carreau, Coulomme-Davant, Glaize, Lacaze. — Il en a été accordé 48 à MM. Destanne de Bernis et Dupon ; 47 à MM. Bonnet, Rigal et de Salettes ; 46 à MM. Durand et Gallon ; 45 à M. Capela ; 44 à MM. Passerieu, de Sevin et Tourreil ; 43 à MM. Barrau, Compeyrot et de Limairac ; 42 à MM. Bacon, Galtier de Laroque et Lartet ; 41 à MM. Dallas, Gayda et Olive ; 40 à MM. Jouglar et Vigier.

Les conférences instituées dans nos écoles vers le commencement de l'année scolaire 1854-1855 n'ont pas offert des résultats satisfaisants sous le rapport du nombre des élèves inscrits pour ces exercices. 32 seulement se sont présentés ; 55 s'étaient inscrits l'année précédente, et ce dernier nombre était lui-même bien peu élevé si l'on considère la population de notre Ecole.

Un décret du 15 septembre dernier a donné la chaire de droit romain, vacante dans notre Faculté, à M. Demante, ainsi récompensé de ses

travaux, aussi utiles qu'assidus, dans les fonctions de suppléant qu'il occupait auprès de nous depuis plusieurs années.

Malgré le laconisme obligé de ce compte-rendu, je ne passerai pas sous silence des circonstances récentes qui doivent exercer une grande influence sur l'enseignement en général et, pour dire toute ma pensée, toutes mes espérances, sur la prospérité de l'enseignement du droit, particulièrement sur celle de notre Ecole.

La confiance du chef de l'Etat a placé à la tête de l'instruction publique un jurisconsulte éminent, que son dévouement aux intérêts sociaux dans la haute magistrature militante recommandait à son choix, non moins qu'un profond savoir et une éloquence éprouvée dans des solennités éclatantes comme dans les fonctions de son honorable ministère.

Bientôt après notre Académie, s'enrichissant des pertes du premier corps judiciaire de l'empire, a vu ses destinées remises dans les mains d'un autre jurisconsulte non moins distingué, dont nos recueils nous avaient depuis longtemps fait connaître les travaux si remarquables et si utiles dans l'application des lois; et comme s'il eût manqué encore quelque chose aux titres du nouveau chef de notre Académie, aux sympathies universitaires, une illustre amitié, trahissant les secrets d'une rare modestie, vient de nous révéler la hauteur d'un talent littéraire qui semblait vouloir s'ignorer lui-même.

Avec des hommes qui offrent un tel passé comme garantie de leur avenir, avec de tels guides, quelles espérances ne doivent pas concevoir les amis des bonnes études juridiques!

Rendre hautement hommage à des supériorités qui auront consacré l'alliance si naturelle de l'enseignement et de l'application des lois, honorer des existences déjà si utilement remplies et qui peuvent tant encore pour la science, pour les vrais besoins du pays, c'est plus qu'un acte de convenance, c'est un devoir. Je n'ai qu'à regretter, en le remplissant, l'insuffisance des expressions qui le manifestent.

Compte-rendu des travaux de la Faculté des Sciences pendant l'année scolaire 1855-1856, par M. H. Molins, doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESSIEURS,

S'il est vrai que chaque année scolaire ramène uniformément pour nous les mêmes travaux, il semble que nos comptes-rendus, destinés à

les retracer fidèlement, ne peuvent vous offrir ce qui en ferait le principal attrait, c'est-à-dire la nouveauté des résultats, et que, pour remplir leur objet, ils n'ont qu'à parcourir périodiquement le cercle dont ils ne sauraient sortir. Telle est, en effet, la condition imposée d'ordinaire à ces sortes de communications. Loin de moi la prétention de vouloir m'en affranchir ; je n'espère qu'adoucir ce qu'elle a de rigoureux pour moi, grâce à votre bienveillance. Toutefois, si notre enseignement habituel a dû se compléter et se fortifier à l'aide d'exercices spéciaux, en faveur des aspirants à nos grades les plus élevés ; si, afin de pourvoir à de nouveaux besoins, il a fallu ouvrir un nouvel enseignement, et si ce premier essai permet déjà d'en augurer favorablement ; si les épreuves auxquelles la jeunesse est assujettie dans nos examens contribuent à maintenir ou à élever le niveau des études ; si surtout, en présence d'une réforme qui éveille les plus vives sollicitudes, ces épreuves sont merveilleusement propres à en faire apprécier le mérite, on conçoit alors que notre statistique peut fournir d'utiles renseignements, et que nos chiffres eux-mêmes peuvent n'être pas sans intérêt.

Est-ce avec de tels caractères que se présente à nous la dernière période classique ? Nous apporte-t-elle quelque lumière sur l'enseignement appliqué, nouvelle tâche assignée aux Facultés des sciences, sur la force des études dans l'instruction secondaire, telle qu'elle nous a été révélée par les épreuves du baccalauréat, sur les améliorations dont cet état de choses serait susceptible ? C'est là ce que nous avons dû rechercher avant tout, en comparant entre eux les faits observés, en nous efforçant de les rattacher sans cesse à leurs causes. L'occasion semblait favorable pour de tels rapprochements, car nous avons vu se produire plusieurs innovations dont il sera inutile de faire ressortir l'importance. C'est en effet, au commencement de l'année, qu'a été définitivement organisée une école de sciences appliquées, en faveur des jeunes gens attirés vers les carrières industrielles : des cours spéciaux ont donc été institués avec ce caractère pratique approprié au but qu'il fallait atteindre. La fin de l'année nous offrait un autre genre d'intérêt : c'était le terme assigné pour l'entière exécution du plan d'études inauguré en 1852. La dernière session du baccalauréat amenait ainsi devant nous les premiers élèves formés d'après ce régime scolaire ; et en appréciant les résultats des examens, nous constatons en même temps ceux du nouveau système d'enseignement. Dès-lors cette épreuve qui conduit au plus simple de nos grades devait exciter au plus haut point notre attention, puisqu'elle était de nature à

fournir de telles indications. Notre devoir était donc de recueillir avec un soin scrupuleux les faits accomplis. Nous essaierons aujourd'hui, en vous les faisant connaître, de les interpréter et d'en mesurer la portée.

Nous avons d'abord à vous entretenir de ce qui a été fait pour l'établissement de l'enseignement appliqué, mesure dont le besoin était senti depuis trop longtemps pour qu'il fût possible d'en différer l'exécution. Là est, en effet, pour la Faculté des sciences, l'évènement de l'année scolaire. L'an dernier déjà, un premier essai avait été tenté, je puis même dire avec succès; et l'affluence qui se porta aux cours de chimie agricole et de physique appliquée devait nous encourager à marcher dans la même voie. Il fallait donc non-seulement continuer ce qui avait été heureusement commencé, mais le compléter par un ensemble de cours et d'exercices qui fissent du nouvel enseignement une préparation sérieuse aux nombreuses carrières qui empruntent le secours de la science appliquée. C'est là, d'ailleurs, que tendait la vive impulsion que l'administration supérieure a imprimée aux études professionnelles, dans son désir de répondre aux nécessités de notre temps. Il est inutile de dire comment, dans l'accomplissement de cette tâche, elle a été secondée par le chef éminent dont la haute et heureuse influence s'est fait sentir dans toutes les parties de cette importante Académie. Avec un tel appui, bien des difficultés ont disparu : nos ressources sont devenues plus efficaces; ce qui paraissait un obstacle est devenu un secours; ce qui n'était qu'un vœu s'est changé en réalité.

Nous avons à pourvoir à des besoins divers, car le nouvel enseignement n'était pas seulement scientifique; il était de plus littéraire, et l'enseignement scientifique lui-même devait être emprunté à la fois aux matières que nous professons habituellement et à d'autres encore qui constituent le domaine proprement dit des écoles professionnelles. C'est à notre Faculté que revenait toute la partie relative aux sciences physiques et naturelles, puisque cet enseignement y reçoit tous les développements désirables; elle seule d'ailleurs pouvait offrir ces collections, ces appareils de démonstrations, ces laboratoires, auxiliaires indispensables de tout enseignement fondé sur l'expérience ou sur l'observation. Ainsi, les cours ordinaires de physique et de chimie, des cours spéciaux de chimie agricole ou industrielle et de physique appliquée, un cours élémentaire de zoologie, de botanique et de géologie, tel a été notre lot, en y joignant toutefois les travaux des manipulations, les conférences où chaque professeur s'assure régulièrement du travail et des progrès des élèves.

enfin des répétitions fréquentes destinées à mieux graver dans leur esprit les faits et les théories. A la Faculté des lettres revenaient les leçons de littérature française, d'histoire de France et de géographie physique et politique. Enfin l'Ecole municipale des beaux-arts et des sciences industrielles nous prête son bon concours à l'aide de ses cours de géométrie descriptive, de mécanique pratique, d'architecture, de dessin linéaire et industriel. Tels sont les éléments divers qui composent l'enseignement appliqué; ce peu de mots suffira sans doute pour donner une idée générale du mécanisme de la nouvelle institution. J'ajoute que ces cours ne s'adressent pas exclusivement à des élèves inscrits, ayant des épreuves à subir pour obtenir un certificat de capacité : quelques-uns d'entre eux sont ouverts à tous ceux qui veulent être initiés aux secrets des grandes découvertes de la physique, ou connaître les améliorations et les perfectionnements que l'agriculture et l'industrie empruntent à la chimie.

L'enseignement de l'Ecole des sciences appliquées se distinguera surtout par son caractère pratique, ce qui ne signifie pas que la théorie en sera exclue, mais qu'elle trouvera sans cesse sa vérification dans les résultats observés, de telle sorte que les principes des sciences, intéressants par eux-mêmes, acquerront un nouveau prix par leurs utiles applications. C'est dans ce but que les élèves auront à visiter les usines les plus importantes de la localité; car, s'il est incontestable que le pays est plus agricole qu'industriel, il offre cependant assez de ressources pour rendre de telles visites fructueuses. La ville de Toulouse n'est-elle pas avantageusement située pour favoriser cet enseignement pratique? Le voisinage d'un fleuve qui présente de nombreuses chutes d'eau ne fournit-il pas un puissant moteur aux établissements qui se sont formés sur ses bords? C'est là que nos élèves seront conduits, afin qu'ils étudient les procédés consacrés par l'expérience sur les lieux mêmes où ils sont mis en pratique. Pour compléter cette étude on ne perdra pas de vue les grands centres de fabrication, les établissements métallurgiques que possèdent les départements voisins. L'industrie, d'ailleurs, n'est pas sans doute arrivée chez nous, il s'en faut de beaucoup, au terme de ses progrès : elle est visiblement appelée à vivifier bientôt des contrées où elle n'a pas encore pénétré. Qui peut douter qu'elle n'y soit puissamment aidée par ces moyens de rapides communications dont le midi de la France vient d'être doté et par ceux que lui réserve un avenir prochain?

Le moment était donc bien choisi pour fonder une Ecole de sciences appliquées. Les populations montreront sans doute le prix qu'elles atta-

chent à un tel bienfait par leur empressement à en profiter. Ce qu'a été la grande Ecole centrale de Paris pour la France entière et même pour les pays étrangers, nous voudrions que la nôtre le fût pour les départements de la circonscription académique et pour les départements voisins. Elle offrira cet avantage particulier de donner l'enseignement spécial à peu de frais, sans imposer aux familles des déplacements coûteux qui les tiendraient éloignées de leurs enfants.

Aucune des mesures qu'indiquait une sage prévoyance n'a été négligée. Il importait de préserver des dangers de l'isolement, au milieu d'une grande ville, ceux de ces jeunes gens qui se trouveront éloignés de leurs parents. A cet effet, un établissement particulier sera préparé pour recevoir, à des conditions modérées, les élèves qui voudront profiter des facilités qui leur sont offertes. C'est là qu'ils seront soumis, pour leurs travaux personnels, à la surveillance du chef et des maîtres de la maison, qui auront d'ailleurs pour mission de les conduire aux classes faites au-dehors. L'administration académique a désigné spécialement l'institution Toussaint-Amilhau, laquelle réunit toutes les garanties désirables pour les études, la discipline intérieure et extérieure, et l'inspection universitaire.

Il importait encore, que les progrès des élèves fussent régulièrement constatés, que le travail fût encouragé et récompensé. C'est à quoi serviront les examens établis à la fin de chacune des deux années scolaires. Ceux-là seuls auront droit au brevet de capacité qui seront sortis honorablement de ces épreuves. Ce brevet fournira la garantie d'une instruction solide et pratique; il sera un puissant moyen de recommandation auprès des chefs de manufactures, d'établissements industriels ou de grandes exploitations agricoles.

Cet ensemble de mesures se complète par la création, dans chacun des départements du ressort académique, de sociétés de patronage destinées à veiller sur l'avenir de ces jeunes gens, et où seront appelés les hommes qui, par leur position et leur influence dans l'administration ou dans la haute industrie, pourront leur procurer un placement avantageux qui sera le prix de leur travail et de leur capacité. Grâce à cette bienfaisante institution, les élèves trouveront aisément un débouché dans les nombreuses carrières pour lesquelles ils auront été préparés; ils pourront devenir ingénieurs civils, directeurs d'usines, chefs d'ateliers ou de manufactures, employés dans les chemins de fer ou dans d'autres services publics.

Des circonstances imprévues n'ont pas permis d'ouvrir la nouvelle Ecole dès le commencement de l'année scolaire : ce n'est que vers le milieu de janvier dernier qu'elle a été définitivement organisée. Malgré cette circonstance défavorable, neuf jeunes gens ont répondu à notre appel. Après avoir prouvé, dans un examen préliminaire, qu'ils possédaient des connaissances suffisantes pour suivre avec fruit les leçons qui leur étaient destinées, ils ont été inscrits en qualité d'élèves de la Faculté. Ils ont donc pris part aux divers exercices qui composent l'enseignement de la première année d'études, et je leur dois ici ce témoignage qu'ils se sont généralement fait remarquer par leur zèle et leur désir de s'instruire. Mais le retard qu'avait éprouvé l'ouverture des cours ne leur ayant pas laissé le temps nécessaire pour se préparer au premier examen, un délai leur a été accordé, et ils ne subiront cette épreuve que dans la session d'avril 1857.

Conformément aux dispositions prises, ils ont dû faire un résumé de chaque leçon, lequel était mis sous les yeux du professeur. C'est en chimie surtout que leurs progrès ont été le plus marqués. Leurs rédactions étaient toujours accompagnées de figures exécutées avec soin, ce qui offrait le double avantage de rendre les démonstrations plus sensibles et d'exercer leur main au dessin des appareils. On sait de quelle importance est ce genre de dessin dans les arts industriels.

J'ai déjà dit que des répétitions avaient été organisées en faveur de nos élèves : j'ajoute qu'elles ont donné un résultat satisfaisant. Elles ont été dirigées avec autant de zèle que d'habileté par le nouveau préparateur de chimie, M. Melliès, qui a ainsi payé sa bienvenue en nous apportant le plus utile concours.

Dans la période scolaire qui commence, notre tâche va s'accroître encore, puisque le personnel de l'Ecole se composera d'élèves de première et de deuxième année. Aux uns et aux autres nous devons nos soins assidus ; ils nous doivent en retour des efforts persévérants. A ce prix, mais à ce prix seulement, ils pourront parcourir avec honneur la carrière qui leur est ouverte, et arriver au but que nous leur montrons.

Si l'enseignement dont je viens de vous parler se distingue par sa tendance pratique, il en est tout autrement de notre enseignement ordinaire, que j'appellerai l'enseignement normal, parce qu'il ne date pas d'hier et qu'il ne résulte pas des nécessités du moment, car il tient à l'essence même des Facultés des sciences. Ici domine la théorie. C'est, en effet, pour le culte de la science pure que les Facultés des sciences sont surtout

instituées. Telle a été de tout temps leur mission ; elles ne pourraient, sans déchoir, perdre ce caractère ; disons mieux, c'est là que réside la condition même de leur existence. Elles recherchent donc le vrai avant de rechercher l'utile ; sans dédaigner les applications, elles n'en font pas le but essentiel de leurs travaux. Elles n'ont pas seulement à propager le goût des hautes études, elles doivent contribuer elles-mêmes à leurs progrès, féconder ou agrandir le domaine de la science, belle et honorable tâche sans doute, mais qui leur impose de grands devoirs et réclame tous leurs efforts. Ces théories élevées dont elles s'occupent, tout abstraites qu'elles sont, ne sont pas d'ailleurs sans rapport avec les inventions utiles. L'histoire des découvertes les plus mémorables ne montre-t-elle pas que souvent elles ont dû leur origine à des recherches purement spéculatives ? Lorsque les anciens géomètres étudiaient avec tant de sagacité et de soin les propriétés des courbes appelées sections coniques, soupçonnaient-ils qu'on démontrerait un jour leur identité avec les orbites que décrivent les planètes dans l'espace, et que ces propriétés combinées avec l'observation conduiraient à la découverte des lois de leurs mouvements, de ces lois de Képler à l'aide desquelles Newton s'éleva plus tard jusqu'à la loi de l'attraction universelle ? Qu'on ne méprise donc pas les travaux scientifiques parce qu'ils ne se transforment pas à l'instant même en résultats pratiques. Ce qui ne sert pas aujourd'hui peut bien servir demain ; et puis n'oublions pas que la science théorique a son prix par elle-même, car elle est pour l'esprit l'aliment substantiel qui le rend capable des plus énergiques efforts.

Tel est l'esprit qui règne dans notre enseignement : nous ne repoussons pas les applications, mais nous ne souffrons pas qu'elles portent atteinte aux études spéculatives. Peut-être n'était-il pas inutile de le rappeler, parce qu'on pouvait craindre que, pour satisfaire aux exigences du temps présent, nous ne fussions détournés de notre voie. La dernière année scolaire prouverait au besoin que ces craintes sont chimériques, car les cours de sciences appliquées n'ont apporté aucun obstacle à l'accomplissement de notre tâche ordinaire. Sans entrer dans des détails qui ne peuvent trouver place ici, je dirai seulement que chacun de nous, dans sa spécialité, s'est efforcé de donner à son enseignement un degré de plus d'intérêt par les applications qu'il en a pu faire aux arts, à l'industrie, à la médecine. Je dois pourtant mentionner l'importante instruction ministérielle du 30 novembre 1855, qui règle, d'après de nouvelles bases, la distribution des matières professées dans les Facultés des scien-

ces. Il en résulte que dorénavant chaque professeur est tenu de parcourir le cercle de son enseignement en une année ou deux années au plus, et même, dans ce dernier cas, d'exposer dans une seule période scolaire l'ensemble des matières, sauf à présenter, d'une manière sommaire, les parties qui avaient été développées dans la période précédente.

Notre auditoire a reçu dans la dernière année classique un notable et heureux accroissement, par suite de la présence à plusieurs de nos cours des élèves de l'Ecole de médecine. Tandis que dans l'année précédente le nombre moyen des auditeurs avait été, pour l'ensemble des cours, de 350 environ, cette fois il s'est élevé à 540. Au reste, sous le rapport numérique, le semestre d'hiver l'emporte toujours sur celui d'été : ainsi, dans la première période cette moyenne a été de 640, dans la seconde de 440.

Parmi nos auditeurs nous devons mentionner les aspirants à la licence, qui, pour la plupart, suivent en même temps les conférences dirigées par les professeurs. Ils sont, eux aussi, élèves de la Faculté, au même titre que ceux de l'Ecole des sciences appliquées. C'est assez dire qu'ils sont l'objet de nos soins les plus assidus, car ils sont bien dignes d'intérêt. Plus le but qu'ils poursuivent est difficile à atteindre, plus nous leur devons de conseils et de secours. Ils trouvent dans la Faculté des sciences tout ce qui leur est nécessaire pour leur instruction théorique et pratique, car l'enseignement oral se complète par des interrogations fréquentes et par les travaux des laboratoires. Se classant eux-mêmes selon leur vocation, les uns se dirigent vers les sciences mathématiques, les autres vers les sciences physiques ou naturelles. De là trois divisions dans cette partie de notre auditoire, par suite trois sortes d'épreuves qui viennent aboutir à des diplômes distincts pour le grade de licencié. Tandis que dans l'avant-dernière année scolaire 44 élèves s'étaient inscrits pour les conférences, dans la dernière année ce nombre s'est élevé à 49. L'accroissement est assez sensible pour que nous puissions en conclure que ces jeunes gens apprécient de plus en plus les avantages qui leur sont offerts. Instituées, il y a deux ans seulement, afin de leur venir en aide, les conférences justifient par leurs résultats les espérances qu'elles avaient fait naître. Ces heureux effets, si favorables pour les élèves, sont en même temps pour les maîtres la récompense de leurs efforts et de leur dévouement de chaque jour.

Une mesure récente vient d'ajouter un nouveau degré d'intérêt aux exercices des conférences en stimulant l'émulation de ceux qui y pren-

ment part. En vertu d'une délibération du Conseil académique, la Faculté a eu à faire un choix parmi ses meilleurs élèves, à désigner ceux qui, par leur travail, leur progrès, leur aptitude, seraient dignes d'être signalés à l'autorité universitaire. Réunie spécialement pour former cette liste des élèves d'élite, elle y a inscrit les trois noms suivants :

Pour les sciences mathématiques : M. Mas Saint-Guiral, ancien maître répétiteur au Lycée de Tours ;

Pour les sciences physiques : M. Duprat, maître répétiteur au Lycée de Toulouse ;

Pour les sciences naturelles : M. de Sauzet, dont j'aurai à signaler tout-à-l'heure le remarquable succès aux examens de la licence.

Il eût été facile d'étendre cette liste d'honneur, même en n'y inscrivant que des élèves méritants ; mais la Faculté s'est imposé la loi de n'y admettre que les plus méritants. La distinction n'en acquiert que plus de prix.

La préparation aux examens de la licence est, sans contredit, l'objet principal de l'institution des conférences. C'est là l'épreuve qui attend les jeunes gens attirés vers les hautes études, l'épreuve à laquelle aboutissent leurs travaux, et qui donne enfin la mesure de leur savoir et de leur capacité. Disons donc maintenant quels ont été les résultats de cette épreuve.

Dans la session de novembre 1855, deux candidats se sont présentés aux examens de la licence : l'un d'eux se destinant aux mathématiques, l'autre aux sciences naturelles. Le premier, après avoir pris connaissance du sujet de la composition écrite, lequel était, d'ailleurs, emprunté à nos programmes, a déclaré ne pas posséder assez la question proposée pour la traiter convenablement ; il s'est donc retiré, nous laissant dans la nécessité de l'ajourner.

Plus heureux, ou plutôt mieux préparé, le second candidat, M. Barthélemy, professeur adjoint du Lycée de Toulouse, a subi successivement toutes les épreuves, en commençant par l'épreuve écrite dont le sujet se rapportait en partie à la zoologie, en partie à la botanique. La question zoologique surtout a révélé chez ce jeune professeur des connaissances étendues en philosophie anatomique ; il a montré qu'il est au courant des grandes questions actuelles. Il sait beaucoup ; mais son esprit n'a pas encore suffisamment mûri ses nombreuses acquisitions. De là, sans doute, un certain défaut de méthode, un certain

embarras dans l'exposition des idées, que le jury d'examen a remarqués dans cette première partie de la composition. Quant à la partie botanique, elle a été trop brièvement traitée. Toutefois, le jury a pu se convaincre que le candidat connaissait la théorie qu'il avait à exposer, et que les faits qu'il a cités à l'appui de cette théorie étaient, en général, exacts et assez bien choisis.

L'épreuve écrite a été suivie de l'épreuve orale. Le candidat a parfaitement répondu sur la zoologie et n'a mérité que des éloges pour cette partie de son examen. Ses réponses sur la botanique, et surtout sur la géologie et la minéralogie, ont été moins satisfaisantes. Le jury a pu se convaincre que M. Barthélemy avait consciencieusement étudié dans les livres, mais pas assez dans la nature; d'où devait résulter, sans doute, un peu d'hésitation sur quelques points essentiels.

L'épreuve pratique est venue en dernier lieu. Le candidat a exécuté, avec une remarquable habileté, une dissection délicate que le sort lui avait assignée. La partie relative à la géologie a donné pareillement un bon résultat.

En résumé, M. Barthélemy a subi ses diverses épreuves d'une manière satisfaisante. Les examinateurs ont constaté, avec un plaisir bien senti, tout le fruit que ce jeune professeur a retiré des conférences et des cours qu'il a suivis avec une louable assiduité. En le jugeant à l'unanimité digne du grade de licencié ès-sciences, le jury d'examen a fait plus qu'un acte de justice; il a voulu récompenser le candidat de ses efforts passés, l'encourager pour l'avenir et appeler sur lui le bienveillant intérêt de l'administration.

Dans la session du mois de juillet dernier, trois candidats se sont inscrits pour subir les mêmes épreuves: l'un d'eux se destinait aux sciences physiques, les deux autres aux sciences naturelles.

Le candidat à la licence ès-sciences physiques n'est autre que notre préparateur de chimie, M. Melliès. Sa composition écrite, travail d'un mérite incontestable, aurait eu plus de valeur encore s'il n'avait pas été aussi sobre de preuves et de développements, et s'il avait eu plus de temps à sa disposition pour terminer ce qu'il n'a pu qu'ébaucher lorsqu'il a dû traiter la dernière partie du sujet proposé.

Dans l'examen oral, M. Melliès a répondu d'une manière satisfaisante sur la physique et sur la minéralogie. Interrogé sur plusieurs points fondamentaux de la cristallographie, il a fait preuve de connaissances réelles, bien qu'incomplètes à certains égards; mais c'est sur-

tout la chimie qui lui a valu les éloges les mieux mérités : ses juges ont pu voir qu'il était parfaitement au courant des théories les plus élevées et les plus récentes de la chimie organique. Un peu moins familier avec les données de l'analyse chimique, il a cependant montré, même sur ce point, un savoir à la fois solide et étendu.

L'épreuve pratique n'a pas été moins satisfaisante : elle consistait dans une expérience délicate qu'il a exécutée avec soin et intelligence; le succès a couronné ses efforts.

En résumé, l'examen de M. Melliès, considéré dans son ensemble, est un des meilleurs que nous ayons vus; il a produit l'impression la plus favorable sur l'esprit des examinateurs; l'admission du candidat ne pouvait donc être douteuse.

M. Melliès était déjà pourvu du diplôme de licencié ès-sciences mathématiques; il a voulu y joindre celui de licencié ès-sciences physiques. Citer un tel exemple, c'est assez le louer. Grâce à des connaissances aussi variées, ce fonctionnaire aussi dévoué que modeste continuera à rendre à la Faculté, soit comme préparateur, soit comme répétiteur des cours, ces utiles services que j'ai été heureux de signaler.

Les deux candidats à la licence ès-sciences naturelles, MM. de Sauzet et Nuc, étaient deux élèves de la Faculté qui pendant deux années s'étaient fait remarquer par leur ardeur pour l'étude, tant aux cours qu'aux conférences.

Dans sa composition écrite, M. Nuc a fait preuve d'un savoir réel en zoologie; mais ses connaissances en botanique sont évidemment moins étendues et moins précises. Somme toute, le jury n'a pas hésité à accueillir favorablement un travail qui contenait des faits bien étudiés et bien compris. M. Nuc a donc été admis à subir l'épreuve orale.

Il en a été de même de M. de Sauzet dont la composition témoigne de connaissances très-étendues en botanique. La partie zoologique laisse quelque chose à désirer : on voit que le temps a manqué au candidat pour la développer d'une manière suffisante. De là un défaut de proportion regrettable entre la première et la seconde partie de ce travail. Quant au style, il est généralement soigné; il ne manque même pas d'une certaine élégance, de cette élégance pleine de simplicité qui convient aux discussions scientifiques. En un mot, le premier rang appartenait incontestablement à cette rédaction.

Dans les épreuves orales, M. Nuc a répondu d'une manière très-satisfaisante aux questions qui lui avaient été posées sur l'anatomie com-

parative. Les réponses relatives aux questions de botanique et de géologie ont révélé du savoir, mais un savoir incomplet et même un peu confus.

M. de Sauzet s'est montré presque également bien préparé sur toutes les parties de son examen. En zoologie, la manière dont il a répondu à ses juges prouve que son esprit n'a pas simplement recueilli les faits, mais encore qu'il a cherché à les coordonner, à les unir par des liens vraiment analogiques. Ses réponses en botanique témoignent de connaissances tout-à-fait au niveau des découvertes les plus récentes dont les végétaux dits *cryptogames* ont été l'objet. La géologie lui est peut-être un peu moins familière, et l'on voit qu'il pêche surtout par le manque d'observations faites sur le terrain.

L'épreuve pratique a donné un bon résultat pour M. Nuc ; mais M. de Sauzet y a encore gardé le premier rang que lui assignaient les deux premières épreuves. Il a disséqué avec beaucoup d'habileté le *système nerveux d'un insecte coléoptère*, et il a déterminé avec méthode et sans précipitation la plupart des fossiles et des roches qui lui avaient été désignés par le sort. On a remarqué avec plaisir que les connaissances minéralogiques des deux candidats s'élevaient bien au-dessus du niveau qui semble indiqué par la lettre du programme.

En résumé, MM. Nuc et de Sauzet ont fait preuve d'un savoir étendu et réel. M. de Sauzet surtout a montré, dans sa composition écrite et dans son examen oral, un esprit calme, réfléchi, maître de lui-même et sagement généralisateur, dans ses épreuves pratiques un coup-d'œil déjà sûr et une main habile à se servir du scalpel de l'anatomiste. La préparation anatomique de ce candidat a même paru digne d'être conservée dans les collections de la Faculté.

M. Nuc est un nouvel et louable exemple de ce que peut le travail uni à la persévérance. La Faculté a pu apprécier son incontestable mérite. Désireuse, en outre, de récompenser le zèle et l'assiduité vraiment exemplaires de ce candidat, dont la position est intéressante à tous égards, elle l'a jugé apte au grade de licencié ès-sciences naturelles. Avec la même unanimité, elle a déclaré M. de Sauzet très-digne d'obtenir le même grade.

Pour achever ce compte-rendu, je n'ai plus qu'à exposer en peu de mots les principaux résultats des examens du baccalauréat ès-sciences. Le nombre total des candidats, pour les trois sessions de l'année scolaire, s'est élevé à 465 ; il diffère peu du chiffre que j'eus à mentionner

l'an dernier, lequel était de 495. Cette légère différence s'explique, d'ailleurs, tout naturellement par l'accroissement qu'a reçu le programme du baccalauréat à partir de la session du mois d'août; car nul doute qu'un certain nombre d'élèves, ne se trouvant pas prêts pour les nouvelles matières exigées, ont pris le sage parti, qui n'est pas toujours suivi, de travailler et d'attendre.

Sur les 465 candidats qui ont subi les épreuves, 304 ont été ajournés, 461 ont été jugés dignes du grade; d'où résulte pour les admissions une proportion de 35 sur 400, laquelle, par une coïncidence remarquable, est exactement la même que celle de la période précédente. Mais si nous continuons la comparaison des deux années scolaires, en l'appliquant aux mentions distinguées que la Faculté a décernées, l'avantage reste à la période dont je rends compte. En effet, l'an dernier, je n'avais eu à signaler aucun candidat qui eût obtenu la mention *très-bien*, et quatre seulement avaient reçu la mention *bien*: aujourd'hui j'ai d'abord à nommer un candidat qui a mérité la mention *très-bien*, mention si rarement accordée, parce qu'elle suppose un examen pour ainsi dire irréprochable: c'est M. Fabreguettes, chef d'institution à Montpellier, déjà bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences physiques, qui a voulu se pourvoir du nouveau grade afin de pouvoir se présenter plus tard aux examens de la licence. La distinction avec laquelle il a subi l'examen du baccalauréat est du meilleur augure pour l'épreuve plus importante et plus difficile qui l'attend. En second lieu, la mention *bien* a été décernée aux 44 candidats dont je vais proclamer les noms:

Session de décembre: M. Clavel (Constant-Jérôme-Ferdinand).

Session d'avril: MM. d'Adhémar (Marie-Gaspard-Alfred), Lignières (Joseph-Marie-Paul), Lissagaray (Jean-Antoine-Olivier-Henri).

Session des mois de juillet et août: MM. Larroque (Pierre-Achille-Raoul), Sabathier (Hippolyte), Cassagne (Jean-Adrien), Cabot (Pierre-Philippe), Lacombe (Edmond-Eugène), Lanès (Louis-Joseph-Marc-Bernard), Monal (Jean-Louis).

On remarquera que sur ces 44 mentions, 7 appartiennent à la session des mois de juillet et août. Cette session est sans contredit la plus importante de toutes, tant par le nombre des candidats que par les conséquences qu'on en peut tirer relativement à la force des études; mais cette fois un intérêt particulier s'attachait à la dernière session de l'année scolaire. C'était le moment où le programme du baccalauréat recevait son entier développement, c'est-à-dire où les candidats avaient à répondre

sur toutes les matières comprises dans le plan d'études des Lycées, pour la section scientifique. Hâtons-nous de le dire : le résultat n'a pas trompé nos espérances. Tandis que dans la session de juillet et août 1855, la moyenne des admissions n'avait été que de 36 sur 400, cette fois elle s'est élevée à 41. Un certain progrès s'est donc accompli depuis l'an dernier, et il faut d'autant plus s'en féliciter que cette amélioration des études, coïncidant avec l'application complète du nouveau régime scolaire, peut être regardée comme le premier fruit de l'importante réforme introduite dans l'enseignement public. Cette conséquence reçoit un degré particulier d'évidence du nombre des mentions distinguées décernées pendant la session : l'an dernier, à la même époque, la Faculté n'accorda la mention *bien* qu'à 3 candidats, cette année 7 l'ont obtenue.

Un autre fait mérite d'être signalé : c'est le succès de quelques-uns de nos bacheliers ès-sciences au concours si heureusement ouvert, à la fin de l'année scolaire, entre les élèves des cinq Lycées de l'Académie, succès d'autant plus digne de remarque qu'il se rapporte uniquement aux études littéraires; car, selon les intentions de M. l'Inspecteur général Laferrière à qui est due cette heureuse innovation, ce sont les études littéraires qu'il s'agissait de soutenir et d'encourager. Le jeune Legras, que nous avons reçu bachelier ès-sciences à Toulouse, a remporté, dans le concours, en rhétorique, le deuxième prix de version latine et le premier accessit de discours français. Dans la même classe, le troisième accessit de version latine a été mérité par le jeune Baragué-Faux, reçu également à Toulouse, et le quatrième accessit par l'élève Lacombe, appartenant à la session de Rodez, admis au grade avec la mention *bien*. Enfin dans la classe de logique, le jeune Lanes, de la session de Cahors, admis également avec la mention *bien*, avait obtenu au concours le troisième accessit de version latine. Ainsi 4 de nos bacheliers ès-sciences, dont 2 ont mérité la mention *bien*, se sont produits avec avantage dans un concours exclusivement littéraire; et quoique particulièrement adonnés à leurs études spéciales, ils ont lutté honorablement avec leurs rivaux de la section littéraire, montrant par là que les lettres et les sciences peuvent fort bien marcher ensemble, et, loin de se nuire, se prêter un mutuel appui.

Ici, Messieurs, se termine ma tâche. Par cet exposé, vous pourrez, je l'espère, apprécier l'ensemble de nos travaux. Tels sont, en ce qui touche la Faculté des sciences, les premiers résultats des réformes qui se sont étendues, à des degrés divers, aux établissements d'ensei-

nement supérieur, et qui les ont en quelque sorte animés d'une vie nouvelle. Mais comment vous parler de ces importants changements sans que la pensée se reporte vers leur auteur, vers le ministre qui, après en avoir pris courageusement l'initiative, en a poursuivi l'exécution avec autant de persévérance que de sagesse et de fermeté? Il n'a pas été donné à M. Fortoul de recueillir le fruit de ces généreux labeurs : il avait à peine mis le sceau à son œuvre qu'il a dû s'en séparer. Du moins de glorieux services laisseront une trace durable, et protégeront son nom contre l'indifférence ou l'oubli : j'en ai pour garant ce tribut de sympathies et de regrets qui a été payé à sa mémoire, même dans les pays étrangers. Professeur, il avait honoré l'Université par l'éclat d'un enseignement qui, dans cette ville même, a laissé les plus beaux souvenirs : ministre, tous ses efforts tendirent à maintenir cette grande institution à la hauteur de sa mission, par des mesures habilement conçues dont l'à-propos égale l'utilité. S'il a innové, ce n'a été que pour améliorer. L'heure a sonné où l'on rendra justice à la droiture de ses intentions, à son dévouement aux intérêts de la jeunesse, à son intelligence des besoins nouveaux qui, dans notre état social, demandaient une prompte satisfaction. Les faits ne parlent-ils pas déjà en sa faveur, et n'en trouvons-nous pas une preuve dans l'empressement des familles, renouvelé chaque année, à profiter d'un système d'enseignement qui, mieux approprié à la variété des aptitudes ou des vocations, facilite l'accès des diverses carrières? Le corps enseignant, à qui a été remis le soin de mettre en pratique le nouveau régime scolaire et qui en a constaté les heureux effets, gardera donc des sentiments de gratitude pour celui qui s'était dévoué tout entier à l'accomplissement de cette noble tâche. Les Facultés des sciences surtout, dont les vœux appelaient depuis longtemps la réforme des études, diront bien haut le prix d'un tel bienfait et proclameront les droits de M. Fortoul à la reconnaissance des amis d'un sage progrès.

Ajoutons que plus l'œuvre était difficile, plus il importait qu'elle fût remise entre d'habiles mains : de là dépendait, pour une bonne part, l'avenir de la nouvelle organisation. Qu'est-il besoin de dire comment cette condition a été remplie, et de rendre hommage au mérite éminent de ceux que les chefs de l'Université ont chargés de cette honorable mission? L'Académie de Toulouse ne pouvait certes être traitée avec plus de faveur : que pouvait-elle souhaiter de plus que de recevoir l'impulsion de ces hommes d'élite qu'elle est heureuse et fière de voir toujours à sa tête?

*Notes annexées au compte-rendu et relatives aux examens du baccalauréat
ès-sciences.*

On a vu que sur les 465 candidats qui se sont présentés aux examens du baccalauréat, 304 avaient dû être ajournés. Ces ajournements ont été déterminés en majeure partie par les résultats des épreuves écrites : car, sur les 304 élèves ajournés, 226 l'ont été pour l'insuffisance de ces épreuves, 78 pour la faiblesse de l'examen oral. On sait que les candidats ont à faire une version latine, indépendamment d'une composition de mathématiques ou de physique, et qu'ils ne sont admis à subir l'épreuve orale qu'autant qu'ils ont satisfait convenablement aux deux épreuves écrites. Il est bon de noter la part qui revient séparément à chacune de ces dernières dans les 226 ajournements prononcés : 64 proviennent de la version, 56 de la composition scientifique, 406 de ces deux épreuves à la fois. Ce dernier chiffre ne doit pas passer inaperçu, puisqu'il fait voir que près de la moitié des candidats ajournés pour les épreuves écrites n'étaient pas mieux préparés sur la partie scientifique que sur la partie littéraire ; il montre aussi la juste importance que la Faculté attache aux compositions. Cette conséquence résulte encore du nombre des admissions qui ont eu lieu à la suite de l'examen oral, car sur 47 candidats qui ont obtenu une boule blanche pour les compositions, 46 ont été jugés dignes du grade.

Une catégorie particulière mérite d'être remarquée, c'est celle des candidats déjà pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres, laquelle forme, très-approximativement, le septième du nombre total. Ces candidats étaient, en effet, au nombre de 66, dont 52 ont été admis à subir l'épreuve orale et 37 admis définitivement ; d'où résulte, pour les admissions, une proportion de 56 sur 100 ; très-sensiblement supérieure à la moyenne générale. Pour eux, la partie littéraire se réduisait aux langues vivantes, et l'on conçoit dès-lors que le diplôme de bachelier ès-lettres, les affranchissant d'une partie des épreuves, leur donne plus de facilité pour obtenir celui de bachelier ès-sciences. Il n'est pas inutile de dire comment ils ont répondu sur l'allemand ou l'anglais : 9 d'entre eux ont reçu des boules blanches, 39 des boules rouges, 4 des boules noires.

Si l'on considère l'ensemble des candidats, on trouve que la partie littéraire a valu une boule blanche à 39 d'entre eux, sur lesquels 37 ont été jugés dignes du grade ; 468 ont reçu une boule rouge et 423 ont été admis ; 32 ont reçu une boule noire, et un seul a été admis. La presque unanimité des admissions pour les candidats dont l'examen sur la partie littéraire avait été satisfaisant, prouve d'abord que la Faculté tient grand

compte de cette épreuve : elle prouve aussi que les candidats qui réussissent le mieux sont ceux qui ont fait marcher de front les études littéraires et les études scientifiques.

La partie scientifique de l'examen oral porte sur les mathématiques, sur les sciences physiques et sur les sciences naturelles ; elle a donné les résultats suivants :

	Boules blanches.	Boules rouges.	Boules noires.
Mathématiques.	43	453	43
Sciences physiques.	48	464	57
Sciences naturelles.	37	456	46

De la comparaison de ces chiffres on conclura visiblement que l'épreuve relative aux sciences physiques est celle qui laisse le plus à désirer, puisque 48 candidats seulement ont mérité une boule blanche pour cette partie de l'examen, tandis que 57 ont reçu une boule noire. C'est un résultat qui n'est pas nouveau, car il se présente invariablement à chaque session. Quelle est donc la cause d'une telle infériorité en ce qui touche les études de physique et de chimie ? Nous l'avons déjà signalée : elle réside surtout dans l'insuffisance des collections et du matériel scientifique dans un grand nombre d'établissements d'instruction secondaire.

Cette année, comme l'an dernier, la Faculté a eu à déléguer, au mois d'août, un jury pris dans son sein pour tenir session hors du chef-lieu, dans les deux centres d'examens qui lui sont attribués.

En rapprochant les résultats obtenus respectivement, dans la dernière session, à Toulouse, à Rodez et à Cahors, nous avons formé le tableau suivant :

Session de juillet et août 1856.	Nombre des candidats.	Ajournés.	Admis.	Moyenne des admissions.	Mentions bien.	Mentions assez bien.
Toulouse.	441	67	44	39 o/o	4	40
Rodez.	44	5	9	64	1	8
Cahors.	49	43	6	31	2	4
TOTAUX.	444	85	59	41	7	52

Il est inutile de dire qu'il y a trop d'inégalité, quant au nombre des candidats, entre les trois centres d'examens, pour qu'on puisse tirer aucune conséquence légitime de la comparaison des moyennes relatives

aux admissions. On remarquera seulement que, malgré le petit nombre de candidats examinés hors du chef-lieu, la mention *bien* a été décernée une fois dans la session de Rodez et deux fois dans celle de Cahors.

Les trois sessions de l'année scolaire n'ont pas donné des résultats identiques : les différences sont assez grandes pour qu'on doive en chercher la signification.

En décembre, la moyenne des admissions a été de 29 sur 400; en avril, de 35; en juillet et août, de 41. C'est donc, comme l'an dernier, la session de décembre qui présente la moyenne la moins élevée. Pour s'en rendre compte, il ne faut pas oublier que la session suivante, celle d'avril, est exclusivement réservée aux candidats précédemment ajournés. Quelques-uns se présentent en décembre pour pouvoir se présenter en avril : c'est assez dire que de tels candidats ne sont pas sérieux et ne font que grossir le nombre des ajournements.

Rapport sur les travaux de la Faculté des Lettres, par
M. Sauvage, doyen.

MESSIEURS,

L'année scolaire qui vient de finir, et qui est l'objet de ce compte-rendu, présente, au premier coup-d'œil, une importance toute particulière. Elle vient clore, en effet, la première épreuve complète qui ait pu être faite encore du nouveau régime des études; elle vient dire le dernier mot, elle apporte le dernier élément d'appréciation à l'égard du plan célèbre autour duquel on a fait naguère tant de bruit. Sous ce rapport, elle demande un examen plus attentif et qui puisse éclairer tous les aspects sous lesquels il est possible de l'envisager.

Et d'abord, le chiffre des trois sessions dont chaque exercice se compose, et dont la réunion forme cette fois un total de 554 examens, est déjà un premier sujet de considération, et presque un événement. Depuis trois ans, en effet, il y avait, à cet égard, un déclin successif, mais de moins en moins sensible, et, dès l'année dernière, j'avais cru pouvoir dire que ce mouvement de déclin me semblait parvenu à son point d'arrêt. Cette prévision m'a si peu trompé, qu'au lieu d'un nouveau décroissement, c'est une augmentation que j'ai à constater : insignifiante, il est vrai, en elle-même, puisque la différence en plus, d'un exercice à l'autre, est de *sept* examens seulement, mais au fond très-significative, car, en

pareil cas, c'est-à-dire quand on est sur la pente, c'est presque remonter que de ne plus descendre, et parce que cet avantage, quel qu'il soit, procède évidemment de la session du mois d'août, la seule qui ait une véritable importance, qui présente une statistique sérieuse et sur laquelle il soit possible d'asseoir quelques solides considérations. J'ai donc hâte, Messieurs, d'aborder l'examen de cette session, et de demander aux divers chiffres qui l'expriment tous les enseignements qu'ils peuvent contenir.

309 candidats s'y sont présentés, c'est-à-dire 28 de plus qu'à la même session du précédent exercice. C'est une différence que nous aurions à peine remarquée autrefois, je veux dire avant le règne du nouveau plan d'études ; mais si l'on songe que, dans les trois années qui ont immédiatement suivi cette réforme, il y a eu, comme je viens de le dire, un abaissement progressif du nombre de nos candidats, tandis que, dans le même temps, celui de la Faculté des sciences s'élevait à proportion ; si l'on considère surtout qu'à dater de l'exercice dont je discute en ce moment la principale donnée, cette Faculté a commencé, à son tour, à subir, à cet égard, une notable diminution, dont le contre-coup manifeste a été de grossir notre chiffre, on reconnaîtra, je pense, qu'il vaut la peine de rechercher les causes de cette vicissitude entre deux facultés dont les caractères sont pourtant si divers, dont les missions sont si différentes, et dont il semble, par conséquent, que la destinée devrait être tout-à-fait distincte et indépendante. Il y en a, je crois, deux principales : notons d'abord la plus certaine, celle qui n'emprunte rien à la conjecture, et qui ne peut laisser aucun doute à l'esprit.

Dans ces derniers temps, par l'effet de mesures transitoires, le programme de la Faculté des sciences ayant provisoirement abaissé son niveau, il est probable que plus d'un candidat avait été tenté par la facilité de l'accès et par la perspective d'un diplôme maintenant si riche en privilèges ; mais, à partir du mois d'août dernier, le cours du temps ayant ramené des conditions plus sévères, il y a lieu de croire qu'un certain nombre de prétendants qui ne se trouvaient plus à la hauteur du nouvel exigé, et qui n'avaient jamais eu, d'ailleurs, ni de parti bien pris, ni de vocation bien déterminée, se seront retournés du côté de la Faculté des lettres, c'est-à-dire vers des rives généralement plus connues, et qu'ils auront crues plus faciles et plus hospitalières.

Une seconde cause, toute de circonstance, peut encore expliquer ce partage si inégal, d'une année à l'autre, entre deux Facultés et deux

diplômes ; elle peut faire comprendre comment , dans ce flux et ce reflux de la population studieuse, le dernier flot a été cette fois poussé vers notre bord.

L'année dernière, préoccupé aussi de cette singulière alternative dont je cherchais la solution, j'aimais à supposer, et cette conjecture fut acceptée par tous les cœurs, qu'un élan volontaire avait emporté vers d'autres palmes quelques-uns des jeunes gens qui faisaient défaut à nos assises, et que, dans d'autres temps, l'attrait de notre modeste laurier aurait pu tenter. Mais aujourd'hui que, par un effort sublime, dont le récit fera palpiter les épopées de l'avenir, la guerre a conquis enfin la paix ; aujourd'hui que les trophées de l'armée d'Orient ne viennent plus troubler les profonds sommeils du collège, et qu'il est à craindre que pour longtemps Philippe n'ait plus rien laissé à faire à Alexandre, il est naturel de penser que plus d'une imagination s'est calmée, que plus d'une noble inclination a fléchi, et que la jeunesse, impérieusement ramenée à des goûts plus paisibles, sera revenue à nous, c'est-à-dire aux lettres, dont le congé n'est jamais définitif. Toutefois la science n'est pas une inspiration du patriotisme, elle ne s'improvise pas comme le courage, et dans ces luttes inattendues, quelques-uns, pris à l'improviste, devaient naturellement succomber. Pour des gens de cœur, qui voulaient à toute force mourir sur la brèche ou s'y faire blesser, l'honneur n'est sans doute pas le même ; mais, du moins, ils auront conquis un privilège, et le mois d'avril verra leurs cicatrices (1).

Aussi, Messieurs, l'échec inévitable de ces candidats intempestifs a-t-il fait tort à l'étiquette de la session qui m'occupe. En effet, quoique je sois convaincu que, dans la marche ascendante de ces quatre dernières années, elle apporte aussi son progrès, pour la partie du moins, selon moi, la plus fondamentale des études, les chiffres semblent dire le contraire ; car ils n'accusent, pour les admissions, que 435 sur 309, c'est-à-dire une moyenne de 43 $\frac{1}{2}$ pour 400, tandis que la même proportion, dans la session correspondante de l'an dernier, s'était élevée à 47 : ce qui prouve, soit dit en passant, que, dans l'énoncé d'une statistique, la rigueur des calculs n'est pas toujours d'accord avec le véritable fond des choses. J'aurai peut-être occasion de prouver cela dans le cours de cette discussion ; mais obligé d'aller vite, et pour ainsi dire de

(1) En vertu de l'arrêté ministériel du 7 juillet 1854, la session d'avril n'est ouverte qu'aux candidats ajournés.

courir sur cet aride terrain des chiffres, je ne puis qu'indiquer et qu'effleurer la plupart des aperçus.

Je regrette surtout que la loi de 1850, en supprimant le certificat d'études, ne me permette plus de mettre en regard, soit les candidats qu'ont produits, soit les succès qu'ont obtenus les deux grandes catégories qui se partagent maintenant l'éducation de la jeunesse, et qui répondent, l'une à l'enseignement libre, l'autre à l'enseignement officiel. Il est facile de comprendre tout ce qu'un pareil rapprochement pourrait offrir d'intérêt. Certes, l'enseignement officiel ne saurait, je pense, redouter la comparaison, et la concurrence libre, qui n'est que d'hier, ne serait pas fâchée, je présume, qu'on s'aperçoive qu'il faut déjà compter avec elle. On peut donc dire que les scrupules qui ont interdit, implicitement du moins, la recherche de la paternité scolaire, ont par cela même supprimé le principal intérêt de ces comptes-rendus, et, en ce qui nous concerne, la donnée capitale du mouvement des études dans le ressort de cette Académie. Nous croyons, du reste, que l'enseignement libre est le premier fâché de ces délicatesses, tant il montre, sous ce rapport, de courtoisie à notre égard; élèves et maîtres, tous viendraient, nous en sommes sûrs, au-devant de nos vœux pour nous donner les éléments d'une comparaison que d'anciennes susceptibilités peut-être ont rendue maintenant impossible. C'est qu'ils savent bien que nous n'avons jamais fait acception de personnes, et que nous avons toujours eu pour devise :

Tros, Tyriusque mihi nullo discrimine agetur.

Ils savent aussi que lorsqu'on a l'honneur, je veux dire le bonheur, de cultiver quelque peu les lettres, on puise à la source de leur noble philosophie, n'en eût-on pris que dans le creux de la main, je ne sais quoi de généreux qui vaut mieux que la justice, à l'égard surtout de ceux qui pourraient la soupçonner; pourquoi ne dirions-nous pas qu'il nous est quelquefois arrivé de suivre l'impulsion si naturelle d'un pareil sentiment?

Ce n'est pas, du reste, quant au rapprochement dont je dois m'abstenir, qu'il eût été possible d'arriver jamais à une parfaite exactitude, quelque bonne volonté, quelque vanité même qu'on y eût apportée de part et d'autre. Il y a, en effet, des éducations tellement bigarrées, tellement panachées, en quelque sorte, et ce ne sont pas, comme on

sait, les meilleures, qu'on ne saurait vraiment à qui en attribuer le mérite, je veux dire la responsabilité. Depuis surtout la suppression du domicile académique et l'avènement des candidats nomades, on dirait de vraies feuilles de route, où se trouvent marquées, non-seulement les grandes étapes, mais jusqu'aux simples gîtes où on ne fait que passer la nuit.

J'avouerais, pour en finir sur cet aperçu, que j'ai un autre regret, et celui-là tient à ma condition de rapporteur. Il m'avait paru, à en juger par un coup-d'œil d'ensemble, que le chiffre proportionnel des admissions se serait cette fois à peu près balancé entre les deux catégories, sauf que l'avantage de la qualité demeurerait acquis, comme de raison, à l'organisation la plus ancienne, la plus complète, la plus virile; de telle sorte que si on prenait pour les joindre ensemble deux lauréats de diverse origine, un œil exercé pourrait constater dans les couples quelques différences de taille et d'embonpoint.

Cela veut dire, Messieurs, que, même parmi nos 435 élus, tout n'est pas de premier choix, et qu'il a fallu peut-être qu'un peu de faveur vint quelquefois en aide à l'insuffisance d'une composition ou aux défaillances d'un examen : la jeunesse est si intéressante, et la bienveillance est si naturelle!... Pourquoi faut-il qu'il ne soit pas toujours possible d'accorder l'indulgence au titre où elle nous est demandée? Il y a tel père de famille, par exemple, qui nous assure, de bonne foi, que son fils étudiera quand il aura été reçu : quel dommage qu'il faille mettre obstacle à d'aussi belles résolutions, garanties surtout par l'autorité paternelle, naturellement, comme on sait, si pleine de fermeté! On raconte, il est vrai, que l'abbé de Choisy, quand il eut fini le dernier volume de son *Histoire de l'Eglise*, s'écria : « Grâce à Dieu, j'ai achevé l'histoire » de l'Eglise; je vais présentement me mettre à l'étudier! » Je ne sais si le spirituel écrivain tint jamais parole, ni si l'abbé de Vertot lui-même se mit à lire, après coup, les documents qui n'arrivèrent que lorsque *son siège fut fait*; mais à coup sûr, quand une fois on a vu de ses yeux et touché de ses mains l'heureux diplôme, l'adieu qu'on dit aux *racines grecques* est bien définitif, pour ne pas dire éternel.

Il serait donc plus sûr d'étudier avant, s'il était possible, et de ne pas faire comme un jeune homme qui jouait au plus fin avec la seconde condition du programme, si je dois m'en rapporter à la chronique quelquefois très-piquante des maisons préparatoires. L'aventure date du cycle heureux où la version faisait tous les frais de l'épreuve écrite; ce

préliminaire était déjà chose bâclée, on était à la veille de l'examen, et notre jeune homme ne paraissait nullement atteint de cette ardeur fébrile qui fait qu'en pareil cas on passe assez souvent la nuit à faire de la mauvaise besogne, au lieu de se bien reposer du travail antérieur, comme sûr de son fait, sauf à être réveillé le lendemain, comme le héros d'Arbelles, pour une victoire. Or, quelqu'un, qui savait sans doute tout ce qu'avait de léger le bagage que notre étourdi devait apporter à l'examen oral, s'étonnait de son imperturbable sécurité! « Si je suis reçu » pour la version, s'écria-t-il, je me préparerai pour l'examen. » Assurément, ce jeune homme avait au moins retenu cette maxime de Térence : *rien de trop; ne quid nimis!* Le mot, Messieurs, est historique, et j'ai cru devoir le consigner ici pour l'édification de ces pères qui s'étonnent tous les jours que leurs fils ne soient pas reçus. C'est qu'on peut avoir une humeur charmante, faire par ses saillies les délices de la maison, et n'avoir pas voulu mettre la moitié de son esprit au service d'un examen.

Mais en voilà bien assez, trop peut-être, sur un simple incident. Une session d'examens est d'ailleurs chose si multiple, si pleine de significations diverses et d'aspects différents, que plus d'un aperçu réclamerait encore mon attention; mais loin que je veuille, que je puisse même répondre à tous ces appels, je me bornerai à une seule question dont je ne donnerai même pas toutes les réponses.

Quelle est, dans les résultats que vous connaissez, c'est-à-dire dans les 435 diplômes que la Faculté a répartis entre 309 candidats, la part qu'on pourrait faire à chacune des matières de notre programme? Quelle est celle qui a paru le mieux étudiée, c'est-à-dire qui a donné lieu, pour employer le vocabulaire des examens, à un plus grand nombre de boules blanches ou de *bonnes* rouges, comme nous disons faute de mieux? La solution n'est pas indifférente, car elle peut impliquer une certaine prépondérance de telle ou telle matière, une certaine prédilection pour tel ou tel objet d'étude, et donner lieu à d'importantes conclusions.

Et bien, l'avantage et l'honneur reviennent cette fois à l'explication des auteurs grecs et latins, et à l'analyse des auteurs français. Je ne saurais dire avec quelle satisfaction je proclame ce résultat venu d'un tel côté. Ainsi, la section littéraire des classes supérieures n'est pas un vain mot; ainsi, toutes mes prières, toutes mes adjurations, dirai-je, n'ont pas été perdues; ainsi, la jeunesse des colléges reviendrait à l'antiquité, c'est-à-dire à la source de tout ce qui est bon et de tout ce qui

est beau, à l'étude des deux plus beaux instruments, des deux plus beaux monuments de la parole et de la pensée; à la langue grecque, c'est-à-dire à la langue de ce peuple dont on a dit que Dieu, ne voulant pas lui départir la vérité, lui donna la poésie; à la langue latine, c'est-à-dire à la langue de cette nation que les dieux eux-mêmes eurent de la peine à fonder, tant elle devait occuper de place dans l'avenir.

Tantæ molis erat romanam condere gentem.

.....
Romanos rerum dominos, gentemque togatam!

Voyez aussi comme elle a des mots magnifiques pour vous dire les grandes choses! Il n'y a vraiment que la langue romaine qui puisse ainsi parler de la puissance romaine : *linguæ græcæ gratia, linguæ romanæ potentia*, a dit un écrivain (1).

Je ne sais, Messieurs, si je ne m'exagère pas la portée d'un aussi modeste résultat, si je ne donne pas trop d'importance à quelques boules blanches, à quelques bonnes réponses venues du côté et au nom de l'antiquité, en aimant à y voir comme un esprit nouveau qui animerait l'éducation de la jeunesse; mais on me permettra bien d'y trouver, pour l'acquisition des engagements que j'ai pris ici même, il y a quatre ans, un témoignage rendu à l'une des intentions du nouveau plan d'études.

Quand cette réforme fut jugée nécessaire, personne alors n'était certainement en peine sur l'avenir de l'enseignement scientifique; on savait, de reste, qu'il arriverait à ses fins, poussé qu'il était par le vent du siècle; c'était bien plutôt ses empiètements qu'il fallait craindre; c'était, au contraire, l'enseignement littéraire, autrement dit classique, qu'il s'agissait de sauver, parce qu'il allait périr, débordé qu'il était tous les jours par les envahissements successifs de son heureux rival.

J'ai toujours cru, Messieurs, que ce fut là le dessein du nouveau plan d'études, et je crois encore que c'est l'une de ses combinaisons qui a ravivé le goût des études classiques, par la séparation des éléments hétérogènes qui, depuis quelque temps, en altéraient la pureté; en les isolant, il les a sauvées; il a renouvelé l'esprit de cette antique religion des lettres grecques et latines, en leur donnant la ferveur d'une secte et comme d'une petite église où les profanes ne seraient point admis. Aussi, malgré

(1) Sénèque.

toutes les récriminations qui éclatèrent aussitôt qu'il parut, je n'hésitai point à reconnaître tout ce que le nouveau système apportait d'ordre et de lumière dans l'inextricable chaos où se trouvaient alors les études, et tout ce que, en particulier, il assurait d'indépendance et de vie nouvelle à la section littéraire des classes supérieures.

Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur la portée d'un aussi formel aveu ! j'ai toujours pensé, et je n'ai cessé de le dire, qu'il vaudrait beaucoup mieux, dans l'intérêt de l'éducation en général, et notamment pour la meilleure discipline de la jeunesse, que les études littéraires et scientifiques fussent successives au lieu d'être simultanées ; échelonnées, au lieu de marcher de front, de telle sorte que, suivant l'ordre des facultés de notre esprit, on y laissât d'abord entrer les idées spirituelles et morales, afin que les idées physiques pussent mieux ensuite se placer et s'asseoir. Je n'ai donc jamais considéré la bifurcation comme une chose bonne en elle-même, mais comme une transaction forcée, comme un fait violent, imposé par les circonstances, et sous la pression desquelles, dans une œuvre habile, on avait fait, par un coup hardi, de nécessité vertu. Je crois, de plus, que cet empire est toujours le même, et que si une mesure administrative abrogeait aujourd'hui le nouveau régime, il faudrait le rétablir demain, sous peine de le voir se reconstituer de lui-même, dans l'anarchie et le chaos que j'ai souvent déplorés, avec tous ses périls, sans aucun de ses avantages, et sous l'inévitable despotisme des nécessités scientifiques de notre temps.

C'est à ce point de vue que, dès le principe, j'ai cru devoir apprécier la réforme ; et maintenant qu'elle a subi une épreuve de quatre années, c'est-à-dire d'une durée égale à celle qui sépare l'entrée en *troisième*, point de départ de la bifurcation, de la classe de *logique* qui en est le terme, n'est-il pas digne de remarque que notre dernière session d'examen, celle-là même qui clot la période complète d'essai, constate un succès relatif qui vient donner raison à la principale intention du système ? Ainsi, si le même progrès s'est manifesté dans d'autres Académies, l'auteur de l'œuvre, quelques jours après le coup qui l'a foudroyé, aurait pu en recueillir le fruit. On peut même croire que dès les premiers jours de juillet dernier, et quoique toutes les preuves officielles de l'exercice qui m'occupe ne lui eussent pas encore été communiquées, il a pu les pressentir et les trouver concluantes. Ce n'est donc pas cette œuvre de sa haute intelligence qu'il a dû regretter de laisser incomplète ; c'est l'œuvre d'une vie qui pouvait être encore si féconde, c'est peut-

être, qu'il me soit permis de le dire, l'œuvre de la vie intime et du bonheur.

Il est beau, sans doute, de tomber avant l'âge pour le service de l'Etat, de s'être fait une place importante dans l'histoire de l'éducation publique, d'être venu au secours d'une grande institution nationale en détresse, d'avoir conjuré le péril qui la menaçait, et sauvé la chose et le nom lui-même, par des actes non moins habiles que hardis; mais il nous semble, inspiré que nous sommes par la saine philosophie des lettres, que, plus d'une fois, au milieu de la vie dévorante des affaires à laquelle il s'est immolé, notre ancien collègue a dû donner quelques regrets à sa première destinée, et qu'il l'eût volontiers replacée à côté de nous, s'il en eût été le maître, au milieu des premiers sourires de la vie domestique, des premières faveurs de la renommée, du premier bruit des applaudissements dont il fut si souvent enivré : ravissantes émotions dont la pensée lui faisait dire qu'il n'avait rien trouvé de comparable au charme de ces premiers souvenirs (1) ! C'est ainsi, Messieurs, que nous en avons toujours jugé nous-mêmes, et tel fut, au premier bruit d'un funeste événement, l'hommage spontané de notre douleur. La voix toujours aimée de son successeur dut aussitôt se taire, et avant qu'un glorieux décret honorât sa mémoire, avant que la nation elle-même menât le deuil de ses funérailles, jaloux de donner à nos profonds regrets une expression digne de nos meilleurs souvenirs, nous avons voilé de silence et de deuil cette chaire d'où sa brillante parole était si souvent descendue et à laquelle demeurent attachés peut-être les plus doux et les plus beaux titres de sa renommée.

Et cependant, la gloire sera toujours *la dernière passion du sage* (2), et le premier amour de la jeunesse; et moi-même, au moment où je cherche un enseignement dans cette haute fortune, si soudainement brisée, ne viens-je pas donner le *premier coup de clairon*, comme disait naguère un grand orateur (3), à de jeunes renommées qui demandent à naître. Je veux dire, Messieurs, en termes plus simples, que j'ai quelques noms à proclamer, que la solennité de cette audience, bien plus que ma faible voix, va revêtir déjà d'une modeste célébrité.

Entre ceux de nos candidats qui ont bien fait, il y en a quelques-uns

(1) *Journal des Débats*, article de M. Beulé.

(2) Tacite, *Hist.*, IV, 6.

(3) Discours du P. Lacordaire au Collège de Sorèze.

qui ont mieux fait encore, et auxquels les suffrages de la Faculté ont décerné l'honneur d'une mention publique. La liste est cette fois assez restreinte, précisément peut-être parce que les épreuves ayant été généralement meilleures, le niveau, en s'élevant, a fait disparaître les saillies, au profit de la moyenne. Du reste, une mention ne suppose pas seulement la solidité, mais l'aisance, l'agrément, je dirai presque l'éclat de l'examen, et il se pourrait bien que, cette fois, quelques candidats se soient rencontrés dont la Faculté a certainement apprécié le mérite et la sérieuse préparation, mais à qui elle eût dit volontiers, comme Platon à Xénocrate : « Jeune homme, vous feriez bien de sacrifier aux grâces. »

Quoi qu'il en soit, voici les noms de ces lauréats d'élite, d'autant plus glorieux qu'ils sont en plus petit nombre ; ce sont :

- MM. Bathie (Jules-Désiré), des Basses-Pyrénées et du Collège d'Aire ;
Esparbés (François-Louis-Joseph), de la Haute-Garonne et du petit Séminaire de Toulouse ;
Duverdiér de Suze (Augustin-Henri), de l'Aveyron et du Collège de Villefranche ;
Laffitte-Rouzet (Jean-Bernard-Polydore), des Hautes-Pyrénées et du Lycée de Tarbes ;
Lahaille (Jean-François), des Hautes-Pyrénées et de l'Institution de Bonnefont ;
Viala (Jean-Jacques-Paul-Antoine), de l'Aude et du Collège Sainte-Marie, à Toulouse.

Décidément, dans cette session, il y a comme un parti pris de la fortune ; on la dirait d'intelligence avec le rapporteur, tant elle paraît se plaire à tenir la balance égale entre tous les labeurs et toutes les ambitions, et six noms lui suffisent pour jeter un reflet particulier d'honneur sur toutes les variétés de l'enseignement libre et de l'enseignement officiel : lycées, collèges communaux, petits séminaires, congrégations enseignantes, institutions et pensions proprement dites ; il n'y a pas une seule catégorie qui n'ait eu son fleuron.

Mais à propos de mentions, puis-je oublier, Messieurs, que le Lycée de Toulouse a mérité la plus belle de toutes, en obtenant, à lui seul, presque la moitié des palmes, dont la plus éminente (1), dans le *concours des cinq Lycées du ressort*, premier essai d'une institution nou-

(1) 27 nominations sur 60, parmi lesquelles le prix d'honneur de philosophie (dissertation française), remporté par M. Joseph Paget.

velle, l'une des plus heureuses dont le dernier chef de cette Académie ait marqué son rapide passage au milieu de nous.

A cet égard, Messieurs, nul n'était plus capable que M. Laferrière d'approprier les actes de son administration à nos plus vrais besoins. L'auteur de l'*Histoire du droit français* ne pouvait ignorer la nôtre, et il lui avait toujours donné une place importante dans les spéculations de son esprit. Il avait mieux fait que de l'étudier, il l'avait écrite, et ses honorables témoignages demeureront comme un des plus beaux titres de notre vieille Université. Il affectionnait jusqu'au mot lui-même, et c'est ainsi qu'il nommait encore notre circonscription académique, par un pieux anachronisme qui peint l'homme tout entier. Il savait que notre ville avait toujours été, et surtout, un centre d'études de premier ordre, un foyer de science dont le rayonnement, il y a quelques siècles, n'attirait pas moins de 4,000 étudiants de toute nation autour d'un nombre infini de chaires demeurées célèbres, alors que les capitouls de classique mémoire, et dont je suis heureux de pouvoir dire que la tradition de bienveillant esprit n'est pas perdue, fortifiaient l'enseignement du droit en le concentrant dans de grandes études, revendiquaient la discipline des Ecoles, pour prix de leurs opportunes libéralités, en même temps que, pour les besoins de l'enseignement inférieur, ils fondaient et dotaient le collège de *Lesquille* et celui de *Toulouse* qui, de nos jours, presque sous les mêmes noms, sont encore si florissants.

M. Laferrière savait mieux encore qu'il en est, pour ainsi dire, d'une ville, comme d'un caractère humain; qu'elle garde jusqu'au bout ses traits primitifs, ses premiers instincts, son génie en un mot, *qualis ab incæpto processerit*; que ce sont là des fatalités d'origine et de naturelle destination contre lesquelles ne sauraient tout-à-fait prévaloir ni les progrès du temps, ni les révolutions. Aussi toutes les idées et toutes les vues de son action administrative étaient puisées dans cette opinion; c'était dans ce sens qu'il se souvenait du passé, qu'il exprimait le présent, qu'il sollicitait en quelque sorte l'avenir. Cependant il se hâtait de fonder, car il savait bien que sa mission ne pouvait avoir une longue durée au milieu de nous, que la science qui l'avait cédé à l'administration, ne tarderait pas à le réclamer, et à lui demander, non plus pour lui, mais pour elle, la fin d'un livre depuis longtemps placé dans une haute estime, et qui laisse plus à faire pour l'œuvre elle-même, que pour la célébrité qu'elle a déjà donnée à son auteur.

Heureux, Messieurs, ceux que la science oblige, et qui sont tenus

d'écrire encore, parce que déjà ils ont écrit !... Mais plus heureux peut-être ceux qui le pouvaient et qui ne l'ont pas voulu ; qui se trouvant appelés par l'étendue de leur esprit à la vie des grandes affaires, ont eu peur d'une renommée poétique, n'ont pris de la littérature que la volupté au lieu de l'ambition, et n'ont livré qu'à l'oreille de leurs amis (1) les confidences qu'il avaient reçues de la muse ! Mais ils n'ont pu si bien faire qu'on ne s'aperçoive qu'ils ont gardé leur poésie en eux-mêmes, comme on porte un parfum sur soi, pour les élégances et les délicatesses de la vie. Toutefois vient un jour où les lettres les reconnaissent et les réclament, si ce n'est peut-être qu'elles prennent un air plus grave pour les mieux reconquérir... Que vous dirai-je encore, Messieurs, pour vous faire comprendre une pensée dont je voudrais trouver l'expression?... Il y eut un temps dans notre histoire, où *Minerve*, comme on disait alors, avait le pas sur *Thémis*, où l'on ne siégeait au palais qu'après avoir passé par la chaire, tandis qu'un siècle plus tard, ce fut une condition, au contraire, pour avoir un poste de faveur parmi nous, que la pratique eût précédé la théorie, et qu'on sortit du palais pour avoir accès dans l'Ecole. Or, ne vous semble-t-il pas, en voyant aujourd'hui tout ce qu'une haute magistrature honoraire vient ajouter de relief au premier siège de cette Académie, que nous soyons revenus à ce temps d'heureux échanges où l'Université s'enrichissait des pertes du Parlement ?

Ainsi, jeunes gens, va devenir maintenant plus facile l'exécution du décret qui vous a faits nos auditeurs ; ainsi cette alliance du droit et des lettres dont il consacre le principe, et dont jusqu'ici, il faut bien le dire, vous n'avez pas assez, à notre gré, serré le lien, nous semble-t-elle maintenant cause tout-à-fait gagnée, depuis que le sentiment littéraire le plus exquis, venant se joindre à la science des lois, l'a personnifiée au milieu de nous, et qu'elle s'y relève encore par toutes les urbanités d'une grande éducation et le reflet d'une illustre amitié.

C'est à ce prix, jeunes étudiants, c'est à la condition de rendre tous les jours plus étroit le nœud qui vous unit, c'est en épurant sans cesse votre âme au feu sacré des lettres, que vous pouvez être appelés à rem-

(1) Voir *Cours familier de Littérature*, par M. de Lamartine, p. 247 et 248 du dixième entretien, le souvenir que le grand écrivain consacre à un de ses amis de jeunesse, M. Rocher, ancien secrétaire général du ministère de la justice, conseiller honoraire à la Cour de cassation, recteur actuel de l'Académie de Toulouse.

plir un beau rôle dans cette vie sociale à laquelle vous allez bientôt demander votre place et votre rang. Vous y trouverez la science, ardente à l'œuvre, appliquée, comme la veut un philosophe (1), à produire l'utilité, à réaliser les meilleures conditions de la vie matérielle. Venez donc nous demander, pour y être à votre tour les ouvriers de la vie morale, ce qui fait à la fois le charme et l'aliment de l'âme; venez vous mettre en mesure de couvrir d'un peu d'art et d'idéal, comme d'une céleste enveloppe, toutes ces merveilleuses réalités que l'industrie, dans son magnifique essor, enfante au milieu de nous. S'il faut que la société ne soit plus désormais qu'un immense atelier, que, du moins, comme dans les forges divines dont parle le poète, le marteau y frappe l'enclume en cadence, *in numerum* (2); si la vie ne doit plus être qu'un riche et long festin d'où nul convive ne veuille sortir sans être rassasié, *satur ut conviva*, il faut que quelqu'un y tienne la lyre, comme dans les banquets chantés par Homère, de peur que, bientôt, le gladiateur lui-même, comme aux jours de Rome corrompue, ne vienne demander à remplir l'intermède (3); si nous devons enfin boire dans l'or notre dernière ivresse, que ce soit du moins avec des coupes antiques!

Rapport sur les travaux de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, par M. Augustin Dassier, directeur de l'Ecole.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESSIEURS,

Sa Majesté l'Empereur signait au château de Pau, le 22 août 1854, le décret qui devait désormais régir les établissements d'enseignement supérieur.

Le Ministre éminent dont la perte prématurée a été suivie de tant de regrets, M. Fortoul, qui avait préparé le projet de ce décret, en avait exposé les motifs, le but et le mécanisme dans un rapport remarquable adressé au chef de l'Etat et annexé aujourd'hui au décret revêtu de la sanction impériale.

(1) Bacon.

(2) Virg., Géorg., liv. IV, 175.

(3) Sil.-Ital., XI, 51.

Cette loi nouvelle, qui intéressait si essentiellement les Ecoles de médecine et les médecins, devait remédier à des abus contre lesquels la raison publique s'était longtemps et en vain élevée, et elle promettait pour l'avenir de nombreuses améliorations dans l'enseignement et l'exercice de l'art. Les abus ont-ils cessé? les améliorations sont-elles réalisées? l'expérience est-elle faite?

Messieurs, deux exercices se sont à peine écoulés, et ce temps n'est pas suffisant pour qu'on puisse apprécier le nouveau régime dans tous ses rapports avec l'enseignement qu'il s'est proposé d'améliorer, avec la pratique de l'art de guérir qu'il a voulu rendre plus digne, plus profitable pour les médecins et pour les malades.

Les abus sont tombés ou tombent à chaque heure pour ne plus se renouveler. Le bien qui résulte de cette extinction est déjà parfaitement senti et la reconnaissance du monde médical remonte jusqu'à l'illustre promoteur de cette réforme.

Les améliorations promises sont plus lentes et plus difficiles à arriver. Il y a beaucoup à faire, beaucoup à retoucher sans doute, pour que l'œuvre porte tous ses fruits; mais il ne faut pas attaquer l'arbre, parce que les fruits n'en sont point encore mûrs.

Il faut expérimenter, enregistrer les faits bien observés, laissant à d'autres temps et à de plus hautes intelligences le soin de corriger au besoin cette conception d'un ministre bien intentionné, mais qui, comme toutes les conceptions humaines, a besoin de recevoir la sanction de l'expérience.

Ce n'est donc pas en critique que je veux parler, mais seulement en observateur exact et consciencieux. Je voudrais pouvoir éclairer la route difficile où sont engagées les Ecoles, et qui, suivant l'impulsion qui leur sera donnée, arriveront au faite du progrès ou tomberont dans l'abîme.

Messieurs, vous m'accorderez pour quelques instants votre bienveillante attention; car je remplis en ce moment une obligation, et ma lecture n'a pas d'autre prétention que de vous faire connaître l'état de notre Ecole médicale pendant l'année académique 1855-1856. Je serai très-sobre de réflexions.

Messieurs, on vient de vous le dire avec trop d'esprit pour que j'ose de répéter en mon langage vulgaire, l'on conserve à Toulouse les vieilles traditions, les vieilles habitudes, l'on ne renie pas son origine. Je suis heureux de confirmer par un exemple, pris dans notre Ecole, l'observation délicate et vraie de notre très-honoré doyen des lettres.

Comme était autrefois la Faculté de médecine entre les Facultés de l'Université de Toulouse, notre Ecole est encore une véritable famille. Dans le vieux temps, les maîtres régentes en médecine, comme ils s'appelaient, vivaient entourés de leurs disciples aux Ecoles, à l'hôpital et même dans les visites à leurs malades privés. C'était une sorte de conférence qui n'avait de limites que les heures du manger et du dormir. L'instruction pratique surtout devait gagner singulièrement à ces exercices familiers. Les écoliers d'alors étaient nombreux, alertes, travailleurs, nous pourrions en administrer la preuve; un peu turbulents à l'égard de la police des capitouls, mais pleins de cœur au besoin, et se dévouant sans réserve au profit de tous, dans les calamités publiques, dans les guerres, lors des épidémies et des pestes qui ravagèrent notre pays toulousain durant plusieurs siècles.

Comme nos vénérables prédécesseurs, nous nous faisons un devoir de vivre avec nos élèves, de les initier, surtout par la méthode familière, à tous les secrets de la science et de la pratique médicale. Nous les entourons de prévenances et de dévouement, nous les tenons dans la règle, mais nous savons en modérer la rigueur. Comme les écoliers d'autrefois, nos élèves d'aujourd'hui sont un peu vifs, mais généreux et toujours prêts à se dévouer aux souffrances publiques. Il y a deux ou trois siècles, des écoliers mouraient ici en soignant des pestiférés; des élèves de notre Ecole sont morts en soignant les cholériques et les blessés de Sébastopol!

Telle est, Messieurs, l'esquisse des mœurs et des habitudes de notre Ecole. On est toujours heureux d'y avoir étudié; l'on est fier et l'on tient à honneur d'y être professeur!

Messieurs, notre année scolaire a été bien remplie. Tous les cours ordinaires et complémentaires ont eu lieu selon les programmes et sans interruption.

Chacun a rempli son devoir à l'Ecole; je n'aurais pas besoin de le dire pour les anciens de la compagnie qui, depuis longtemps, ont fait leurs preuves; pour ceux-là, bonne réputation et bonne renommée obligent; mais je dois un témoignage public aux collègues entrés nouvellement à l'Ecole à divers titres; ils y ont pris tous dignement leur place et conquis de prime-abord la confiance et la sympathie de leurs élèves, l'estime et la considération des collègues dont ils venaient partager les travaux.

MM. les professeurs Bonamy et Pégot ont inauguré avec le plus grand

succès, l'un le cours d'anatomie, l'autre le cours de physiologie. Les élèves se sont pressés à leurs leçons.

Les travaux anatomiques ont pris un redoublement d'activité sous la forte impulsion et le zèle sans bornes de M. Bonamy, et avec l'assistance intelligente de M. le docteur Noguès, si cher déjà à l'Ecole, qui l'avait en quelque sorte adopté comme un des siens, avant qu'il ne lui fût attaché officiellement par le double titre de chef des travaux anatomiques et de professeur suppléant qu'il vient d'obtenir.

M. le docteur Laforgue, professeur d'accouchement et qui a hérité de la chaire si bien occupée pendant quinze ans par notre honorable doyen M. Ducasse, s'est montré digne de succéder à ce maître si capable et si distingué ; de nombreux auditeurs se sont pressés autour de sa chaire.

Suivant les arrangements du nouveau programme, les cliniques ont dû être dédoublées et confiées à des professeurs adjoints. En cette qualité M. le docteur Bernard-Desbarreaux a pris la moitié du service de clinique interne de M. le docteur Dassier, professeur titulaire, et M. le docteur Estevenet, adjoint de clinique externe, la moitié du service chirurgical de M. le docteur Dieulafoy, professeur en titre. Ce double partage ne peut qu'être fructueux, et l'heureux essai que nous venons d'en faire a mis en évidence les qualités solides et éminentes qui distinguent les deux nouveaux élus.

La clinique interne a reçu de plus un utile auxiliaire dans le chef de clinique interne qui lui a été donné. M. le docteur Guitard, qui a été institué dans cette fonction avec le titre de professeur suppléant, a rempli très-convenablement sa tâche. Par lui nos élèves ont été pratiquement initiés à la connaissance des procédés anciens et nouveaux que possède la science pour le perfectionnement du diagnostic des maladies internes. Des études sur le sang, la bile, les urines et les autres humeurs de l'économie, l'application des réactifs chimiques, de l'électricité et du microscope à l'étude de l'économie humaine, ont été faites dans l'amphithéâtre des cliniques et avec succès, par nos élèves, sous l'intelligente direction de notre jeune professeur.

Un autre professeur suppléant de chirurgie, que mon cœur me dirait de ne pas oublier si la justice ne m'ordonnait d'en parler, a pris une place distinguée dans l'enseignement de l'Ecole. M. le docteur Adolphe Dassier, chargé provisoirement du service de M. le professeur Dieulafoy empêché, a bien rempli sa mission difficile ; il a été accueilli par les félicitations de ses confrères et la vive sympathie des élèves.

Au sujet des cliniques qui sont l'élément essentiel de l'enseignement pratique, qu'on me permette une observation qui vient bien à sa place. Les cliniques, autrefois si riches à notre Hôtel-Dieu, la clinique chirurgicale surtout, manquent de sujets pour alimenter les leçons qui ont lieu tous les matins. Cet inconvénient grave tient non pas à ce que le nombre de malades a diminué dans nos contrées, mais à ce que les malades ne sont plus reçus gratuitement à l'hôpital quand ils n'appartiennent pas à la commune. L'Hôtel-Dieu, dans la pensée pieuse de la plupart de ses fondateurs, devait être ouvert à toutes les souffrances; *urbi et orbi*, disait-on alors. Pourquoi faut-il que des mesures financières viennent empêcher l'exécution de cette prescription sacrée, et, en repoussant les malades sans argent, privent notre enseignement d'utiles leçons, et le pays entier des ressources et des secours de nos habiles chirurgiens ?

Exceptionnellement aux autres Ecoles préparatoires, nous possédons, vous le savez, Messieurs, une chaire de médecine légale. Cet enseignement, dans un grand centre judiciaire, dans la ville de Cujas, était motivé par les résultats qu'en devaient obtenir et l'Ecole de droit et l'Ecole de médecine. Dans la dernière organisation des Ecoles, notre chaire devait disparaître, elle a été maintenue au contraire par les considérations qui l'avaient fait créer.

Cette chaire, où ont brillé nos deux professeurs honoraires, MM. Ducasse et Combes, fut donnée l'an dernier à un médecin bien digne de l'occuper, à M. le docteur Séverin Caussé, d'Albi, dont les travaux spéciaux sur la médecine légale sont connus et appréciés de tout le monde savant. Cet honorable confrère, que l'Ecole avait appelé de ses vœux, qu'elle eût été si heureuse de posséder, n'a pu accepter, à notre grand regret, la chaire importante à laquelle il avait été élevé.

Nous avons tous fait un sympathique accueil au successeur de M. Caussé, M. le docteur Gérard Marchant, que son talent, ses études spéciales et ses qualités privées nous avaient depuis longtemps rendu cher. Il a soutenu avec distinction les épreuves d'un premier enseignement public, et nous sommes sûrs aujourd'hui que cette chaire justifiera son existence exceptionnelle par les services qu'elle rendra à la médecine, au droit et à la justice.

Par des circonstances indépendantes de notre volonté, notre enseignement pharmaceutique est resté un peu en souffrance cette année. La réorganisation de l'Ecole nous a bien laissé M. le professeur Filhol avec son talent hors ligne, mais elle a rogné son enseignement par moitié. La

chaire d'histoire naturelle médicale ne se trouve plus dans notre cadre. M. Magnes-Lahens, suppléant, que nous espérons voir appelé au titre de professeur adjoint pour le prochain exercice, n'a rien négligé pour réparer la lacune opérée par le nouveau règlement.

Ce n'est pas à dire que ce règlement ait pour but de diminuer l'enseignement secondaire de la médecine, mais nos élèves sont obligés d'aller en prendre une part aux cours de la Faculté des sciences. Certes, par une circonstance bien favorable pour nous, la Faculté des sciences de Toulouse compte dans son sein trois docteurs en médecine chargés des cours que sont obligés de suivre nos élèves. M. Filhol, MM. Joly et Clos trouveront souvent l'occasion de faire des applications de la partie des sciences qu'ils professent à l'étude de la médecine. Mais pour ne pas descendre de la hauteur qu'il doit garder pour rester digne de la Faculté, leur enseignement ne pourra pas nous être aussi profitable qu'on avait pu le supposer.

Ces cours, qui sont obligatoires, ont été placés, avec une bienveillance dont je dois remercier la Faculté, à des heures accessibles à nos élèves; malheureusement les distances sont bien grandes de l'hôpital ou de l'Ecole à la Faculté.

Messieurs, l'Ecole de Toulouse, avec les éléments de prospérité qu'elle possède, peut ne pas redouter les épreuves qui l'attendent. Il est à peu près sûr que les dispositions du décret qui ont restreint considérablement le temps que les étudiants pourront passer utilement dans les Ecoles préparatoires, amèneront une diminution notable dans leur population; comme les autres Ecoles la nôtre subira cette diminution. Toutefois nous avons peu souffert de ce côté-là.

Le chiffre de nos inscriptions était l'an dernier de 484, il est cette année de 470. La population s'est formée à peu près de la même manière: 38 élèves sont venus de la Haute-Garonne, 28 du Gers, 22 des Hautes-Pyrénées, 45 du Tarn, 9 de l'Ariège, 7 du Lot, 7 du Tarn-et-Garonne, 3 de l'Aveyron, 44 des départements étrangers à notre ressort académique. Parmi les 470 élèves, 75 ont été inscrits pour le doctorat, et par conséquent étaient déjà bacheliers ès-science, 66 pour le titre d'officier de santé, mais avec la pensée d'arriver pour la plupart au doctorat. 5 étudiants se sont présentés pour la pharmacie de première classe, 24 pour le deuxième degré.

Il a été pris dans le courant de l'exercice 626 inscriptions qui, à 30 fr. l'une, ont produit la somme de 46,380 fr., dont 45,650 fr., soit 25 fr. par inscription, ont été versés par nous dans la caisse municipale,

et 730 fr., pour la compensation des inscriptions d'Ecole en inscriptions de Faculté, dans la caisse du trésor de l'Université. A cette recette est venu se joindre le reliquat net de 4,693 fr. 55 c. provenant des réceptions du jury. Ce chiffre, joint aux 46,380 fr. des inscriptions, forme un total arrêté à la somme de 48,073 fr. 55 c.

Les dépenses de l'Ecole ont été circonscrites dans son budget, et elle a fait cependant sur ses crédits ordinaires des acquisitions d'une certaine valeur pour la bibliothèque, pour les collections, pour les laboratoires.

Messieurs, par le nombre des élèves qui fréquentent notre école, par le montant de la recette qu'ils ont produite, vous avez pu apprécier matériellement l'état prospère de notre établissement.

Par les confidences que je vous ai faites sur notre intérieur, vous avez pu juger de nos tendances et de notre esprit; par l'énumération de nos moyens d'enseignement, vous aurez compris que nous sommes en mesure de donner un enseignement suffisant aux jeunes gens qui, au sortir de nos amphithéâtres, recevront un diplôme pour la pratique.

Par quelques observations sur les moyens qui nous font juger de leur instruction, je vais vous donner une idée de nos études et du niveau où elles se sont arrêtées cette année.

Les interrogations quotidiennes, avant ou après la leçon, sont un excellent moyen d'obliger les élèves à se tenir toujours au courant du cours professé; elles les forcent à s'habituer à parler en public, et cette habitude donne plus tard à ceux qui l'ont contractée une supériorité marquée dans les examens oraux, dans les disputes des concours, sur des rivaux redoutables par leur science quelquefois, mais qui ne savent pas parler. Cet exercice, qu'on avait longtemps regardé comme une charge pénible, est aujourd'hui recherché surtout par les bons élèves. C'est un progrès à signaler.

Les examens de fin d'année sont devenus très-sérieux. L'importance qu'on leur donne dans les Facultés et dans les concours a produit cet heureux résultat. Nos examens ont été généralement bons, surtout en deuxième année. Sur 48 votes exprimés on compte 9 *très-satisfait*, 49 *satisfait*, 7 *médiocre*, et 43 *ajournements*. Ce dernier chiffre prouve que le jury a été sévère, mais il donne aussi une plus grande valeur aux bonnes notes accordées.

Si nous avons des éloges à adresser à nos élèves, nous avons aussi à leur faire quelques reproches. Le *concours de fin d'année* n'a pas été au niveau de ceux qui l'ont précédé, et cependant les récompenses ne sont

pas moins belles. Un petit nombre d'élèves a pris part à la lutte. Et si quelques épreuves ont été excellentes et mérité des couronnes, il en est d'autres qui ont laissé beaucoup à désirer. J'adjure ici ceux de nos disciples qui tiennent à l'honneur de l'Ecole de prendre une éclatante revanche l'an prochain.

Le concours pour l'internat, qui était autrefois un véritable tournoi de science où se donnaient rendez-vous des athlètes vigoureux et bien préparés à la lutte, décline encore cette année. Mais cette décadence ne saurait être imputée tout-à-fait aux élèves, elle dépend de l'application du règlement qui limite aux trois premières années le temps que les aspirants au doctorat peuvent passer utilement dans les Ecoles préparatoires, et encore avec une réduction pour la troisième année. Cette mesure éloigne nécessairement de nos hôpitaux les sujets les plus capables. Je ne toucherais pas à cette question, que je crois capitale pour les maisons hospitalières et les Ecoles, si déjà M. le Ministre n'avait atténué les effets de cette mesure par une disposition qui permet aux internes des hôpitaux de prolonger utilement de six mois leurs études dans les Ecoles de province. Certes, le Ministre qui a pu accorder cette faveur peut bien en accorder une plus grande encore. Ce serait une belle prime à offrir à l'émulation des élèves qui veulent sérieusement se livrer à la pratique de l'art de guérir, que de considérer leur stage actif dans les grands hôpitaux d'instruction comme donnant à leurs inscriptions d'Ecole la valeur des inscriptions de Faculté. Ce serait le moyen de fortifier les études en province, de faire de bons praticiens, initiés de bonne heure à la connaissance de la constitution médicale du pays où ils devront exercer. C'est le seul moyen, je le répète avec conviction, d'assurer un service de santé irréprochable aux pauvres des hôpitaux, trop souvent exposés à des mains inhabiles.

Messieurs, ici s'arrête, à proprement parler, l'exposé des travaux de l'Ecole enseignante. Mais la loi nouvelle lui a donné l'attribution de se constituer en jury une fois dans l'année, de faire des examens et de conférer des grades aux officiers de santé, aux pharmaciens de seconde classe, aux sages-femmes et aux herboristes qui veulent exercer leur profession dans un des huit départements de l'Académie de Toulouse.

Les épreuves du jury seront un jour la pierre de touche de notre enseignement; c'est lorsque les candidats qui se présenteront aux examens auront tous étudié dans notre Ecole; mais aujourd'hui elles ont peu de signification à ce point de vue, la plupart des aspirants qui sont

venus nous demander un diplôme n'ayant point étudié sous notre direction.

Les deux sections du jury ont fonctionné séparément sous la présidence de M. le professeur Pouzins, de Montpellier, pour la pharmacie, et de M. le professeur Alquié, de Montpellier, pour les officiers de santé et les sages-femmes.

M. le président Pouzins, assisté de MM. les professeurs Filhol et Noulet de notre Ecole, a ouvert la session de pharmacie le 5 octobre et l'a terminée le 10 du même mois. Le jury a eu à examiner 14 candidats : 6 ont été reçus ; 8 ont été ajournés. Les épreuves ont été généralement très-faibles. Sur 22 votes exprimés, on ne compte que 1 *satisfait*. Ce résultat est grave, et il peut en ressortir une leçon. Plusieurs des candidats refusés possédaient déjà le droit d'exercice ; ils voulaient seulement changer de domicile et de diplôme, mais sans courir les chances d'un examen sérieux. De cruelles déceptions sont résultées de l'interprétation trop facile de la loi. Que les intéressés le sachent bien, le jury vient de proclamer par ses votes qu'il ne se trouve pas lié par les titres antérieurs.

Le jury des officiers de santé, présidé par M. le professeur Alquié, assisté tour à tour par MM. les professeurs de l'Ecole, n'a pas eu à prononcer des jugements aussi sévères. La session, ouverte le 11 octobre pour les officiers et les sages-femmes, a été close le 17 du même mois. Sur 14 candidats, dont 8 déjà pourvus du droit d'exercice, 8 ont été admis et 3 ajournés.

L'Ecole ne comptait que 3 élèves parmi les candidats ; aucun d'eux n'a parfaitement satisfait ses juges, et, à notre grand regret, le *prix Lasserre*, institué pour récompenser chaque année celui de nos élèves qui aura le plus dignement couronné ses études par d'excellents examens devant le jury, n'a pu être accordé.

Les aspirantes sages-femmes, au nombre de 43, ont été examinées à divers jours de la session avec des chances inégales. 33 ont été admises à l'exercice ; 10 ont été ajournées. La plupart exerçaient depuis longtemps leur profession, ne savaient pas lire et n'avaient d'autre guide dans leur pratique que les inspirations d'une mauvaise routine. Le jury s'est plu à constater l'immense supériorité des femmes qui ont étudié d'une manière régulière, à la maternité de Toulouse, par exemple, et à l'Ecole de Bagnères-de-Bigorre. Le jury a signalé le danger qu'il y avait pour la santé publique à maintenir dans des mains inhabiles la pratique des accouchements. Il a émis le vœu que la loi nouvelle, qui paraît ignorée dans

quelques-uns de nos départements, soit rigoureusement appliquée, et que toute sage-femme, qui aurait négligé de régulariser sa position devant le jury, fût interdite.

Messieurs, j'ajouterai à ces vœux, dont j'apprécie l'importance et l'opportunité, qu'il conviendrait qu'un règlement général fixât désormais dans un programme obligé l'enseignement des sages-femmes. Je voudrais que la direction des Ecoles de maternité passât sous la direction de l'instruction publique. Je voudrais enfin que l'enseignement obstétrical fût complètement accessible aux élèves qui fréquentent nos Ecoles; ce serait un complément bien utile pour leur éducation pratique.

Ici je pourrais m'arrêter, Messieurs, et proclamer les noms de nos lauréats, les noms de ceux que nous avons inscrits, conformément aux intentions de M. le Ministre, dans notre liste d'honneur. Mais je dois retarder un instant la distribution des couronnes pour jeter un dernier regard en arrière et accomplir un devoir qui m'est cher.

Messieurs, au milieu des circonstances difficiles où les Ecoles préparatoires de médecine sont forcément engagées, il y a beaucoup à craindre pour leur avenir. Plusieurs succomberont sans doute dans les épreuves. Quel sera le sort de la nôtre? Messieurs, la nôtre se soutiendra ou sera avantageusement transformée. Si elle se maintient au rang élevé qu'elle occupe entre les Ecoles, c'est qu'elle a en elle un grand principe de vie; c'est parce qu'elle est trop utile à la science et au pays, pour que, dans une réorganisation possible, elle ne tienne pas une place nécessaire. Dans sa constitution, j'allais dire dans ses veines, coule le sang ou la sève de cette antique Faculté de médecine, qui, durant six cents ans, tint un rang honorable dans la grande Université de Toulouse. Qui sait si le vieux trône qui vit encore en nous ne reprendra pas sa première verdure? Messieurs, je l'ai toujours espéré et je l'espère de plus fort; les augures sont pour nous!

Par des vœux successifs et bien des fois renouvelés, le Conseil de ville, le Conseil du département, les députés et les représentants du Midi, ont demandé pour notre Ecole son érection en Faculté. Ces vœux ont été plusieurs fois sur le point d'être réalisés. Qu'il me soit permis, en les renouvelant, de remercier ici publiquement tous les protecteurs de notre Ecole!

Que M. l'inspecteur général Laferrière entre tous, qui a tant désiré et tant favorisé l'extension de notre enseignement, reçoive l'expression de notre vive reconnaissance pour le bien qu'il nous a fait, pour le bien qu'il nous veut faire encore!

Que l'éminent Magistrat qui n'a pas cru déroger de sa haute position en acceptant les rênes de l'Académie de Toulouse, et qui, déjà, nous a fait entendre pour l'Ecole des paroles si bienveillantes, devienne notre soutien ; qu'il soit notre avocat au jour solennel où se pèseront les destinées de l'enseignement médical, et l'Académie de Toulouse, à qui l'on a promis une seconde Sorbonne, comptera dans son giron une Faculté de plus.

M. Bressolles, professeur à la Faculté de Droit, a présenté le rapport suivant sur le concours de l'année :

MESSIEURS,

Nous venons vous présenter le compte-rendu des divers concours qui ont eu lieu devant la Faculté de Droit, à la fin de la dernière année scolaire.

La simplicité qui convient à la nature de ce travail, nous dispense heureusement de chercher à vous intéresser par les charmes d'un beau langage, que tout le monde n'a pas à sa disposition ; il suffira, nous en sommes certains, pour exciter vos sympathies les plus vives en faveur de nos jeunes lauréats, de vous raconter les honorables efforts qu'ils ont fait pour obtenir les récompenses que nous avons proposées à leur émulation ; ce récit, que nous vous offrons sans apprêt, aura atteint son but, s'il contient l'expression fidèle des bons sentiments de la Faculté de Droit envers ses meilleurs élèves, et s'il peut entretenir ou même faire naître, dans le cœur de nos nouveaux disciples, le vif désir de marcher sur les traces de leurs heureux devanciers.

La Faculté a eu à juger, comme les années précédentes, deux concours différents : celui des élèves de 3^e année et celui des jeunes docteurs et aspirants au doctorat. Nous aurons l'honneur de vous parler successivement de l'un et de l'autre.

CONCOURS DES ÉLÈVES DE 3^e ANNÉE.

On a si souvent répété, dans des solennités semblables à celle-ci, quels sont les détails d'organisation de ce concours, qu'il paraît superflu de les reproduire encore aujourd'hui. Cependant, il est un point, dans

ces détails, qu'il ne faut pas craindre de rappeler chaque année, c'est que ce concours n'a lieu qu'entre les étudiants qui ont obtenu, dans la somme de tous leurs examens, jusqu'à la licence inclusivement, la majorité de boules blanches : ceci soit dit, afin que tous nos élèves sachent bien que les premiers pas qu'ils font dans notre Ecole ne sont pas eux-mêmes indifférents pour la suite de leur avenir académique, et qu'ils ne sauraient prendre trop tôt leurs mesures pour pouvoir plus tard disputer nos couronnes. Toute la durée des études se trouve ainsi intéressée à leur honorable conclusion, et la pensée de la récompense finale peut ranimer de languissants courages, comme soutenir de nobles ardeurs.

Les élèves de 3^e année ont été successivement soumis à deux épreuves, l'une sur le droit romain, l'autre sur le droit français.

Huit concurrents se sont présentés pour la première et dix pour la seconde. Ces deux nombres appellent de notre part une double réflexion. En premier lieu, si on les considère en eux-mêmes, on pourrait les trouver peu en rapport avec le chiffre considérable de nos élèves, et nous pensons bien, en effet, que si tous ceux qui sont annuellement aptes à concourir, d'après le résultat de leurs examens, appréciaient mieux les avantages procurés par les prix que l'on obtient dans nos Ecoles, ils seraient plus empressés à les disputer; mais, outre que la condition d'admissibilité elle-même restreint nécessairement l'accès de la lice aux meilleurs élèves, il est certain que, parmi ceux-ci, il y a encore des retraites volontaires occasionnées par les chances probables de succès, réservées aux étudiants qui sont connus par leurs camarades comme étant réellement à la tête des cours; il n'y a donc rien de surprenant à voir la lutte engagée seulement entre une dizaine de concurrents; ce nombre d'ailleurs ne saurait nous rendre mécontents, puisque nous savons qu'il est loin d'être proportionnellement dépassé devant la Faculté de Paris, où cependant le chiffre des inscriptions est près de quatre fois supérieur au nôtre. — En second lieu, il y a presque chaque année une légère différence entre le nombre des concurrents pour le droit romain et celui des concurrents qui se présentent en droit français, pour lequel nos élèves semblent témoigner ainsi une sorte de préférence. Or, la Faculté ne saurait approuver une telle tendance, et elle désire que toutes les branches de l'enseignement qu'elle donne soient également cultivées. Il est vrai, sans doute, que le *but final* des études, que l'on vient faire auprès de nous, est la connaissance exacte des lois qui nous régissent; il

est vrai aussi que la Faculté de Toulouse, tout en s'efforçant de maintenir les études au niveau scientifique qui leur convient, s'attache surtout à leur imprimer un cachet d'utilité actuelle; il est vrai, enfin, qu'elle n'a jamais partagé l'enthousiasme exagéré de certains romanistes pour les curiosités ou les inutiles subtilités qui peuvent se rencontrer çà et là dans quelques monuments du droit romain; mais tout cela ne l'a jamais empêchée de professer qu'à ses yeux, la connaissance approfondie des travaux des juriconsultes romains, dans ce qu'ils ont de haute raison pratique, de fine et délicate analyse des actes juridiques, et enfin de savante et exacte déduction méthodique, est une condition presque indispensable pour acquérir la véritable intelligence de nos lois modernes: il y a là comme une sorte de *nécessité de moyen*, ainsi qu'on le dit en théologie. Aussi nos meilleurs élèves ont-ils toujours compris cette vérité, et voyons-nous chaque année les succès dans le droit romain suivis et récompensés eux-mêmes par de nouveaux succès dans le concours du droit français.

Le sujet mis cette année à l'étude pour le droit romain était ainsi formulé: *De la condition suspensive et de la condition résolutoire dans les contrats et de leurs effets*. Cette matière avait été choisie par la Faculté, parce qu'elle est précisément l'une de celles où l'on peut faire un travail comparatif entre les principes du droit romain et ceux du Code Napoléon, et réaliser ainsi les vues que nous exposions tout-à-l'heure sur l'alliance de ces deux études. Les *conditions* dans les contrats sont, en effet, de tous les temps; car l'imprévu et le casuel jouent un tel rôle dans les affaires de ce monde, que l'on a toujours dû en tenir compte dans les conventions par lesquelles les hommes se lient et s'obligent entre eux. Nous ferons de plus remarquer que la Faculté a cru devoir s'écarter cette fois du mode de formule précédemment usité pour la désignation des sujets de composition de droit romain. Nous nous bornions d'habitude, dans ces dernières années, à demander aux candidats l'explication d'un texte spécial pris dans les Institutes de Justinien; maintenant, où l'enseignement du droit romain dure deux années et où il comprend aussi bien les Pandectes que les textes élémentaires, il a fallu appeler l'attention des concurrents sur tout l'ensemble de leur matière et exiger d'eux un travail plus approfondi: c'est ce qui a motivé la formule générale déjà énoncée.

Les candidats avaient ainsi à exposer la *nature* de la condition et ses *diverses espèces*, — les *effets généraux* qu'elles produisent et leurs *effets spéciaux*, soit quant au péril de la chose et à la perception des

fruits, soit quant aux actes d'aliénation consentis avant l'accomplissement de l'évènement mis en condition.

Quatre compositions sur huit ont été éliminées à la première inspection : ce n'est pas qu'elles fussent totalement dépourvues de mérite ; il y avait même de l'étude ; mais des lacunes regrettables, quelques solutions inexactes et des défauts de forme n'ont pas permis de les distinguer. Sur les quatre autres compositions il y a eu un classement à faire, et le mérite tout-à-fait divers de chacune a rendu ce classement très-facile.

Le premier rang a été donné sans hésitation à la composition qui a emprunté à Ulpien cette épigraphe traçant le caractère du vrai jurisconsulte : *Cujus juris meritò quis nos sacerdotes appellet : justitiam namque colimus* (1). Bonne disposition du sujet, connaissance et solution exacte des difficultés, emploi judicieux des textes, comparaison critique avec la législation française, style net et juridique, telles sont les qualités qui signalent cette œuvre : elle eût été sans reproches, dans la mesure de ce qu'on peut attendre d'un jeune licencié, si la question de la restitution des fruits, au cas où la condition se réalise, et si quelques détails sur la condition résolutoire eussent été traités comme le reste du sujet. Nous n'avons pas été surpris en apprenant, par la rupture des cachets, que l'auteur de cette composition est M. Anouilh (Jean-Marie), de Saint-Girons. Cet élève a constamment été l'un des premiers parmi ses condisciples : ses examens ont toujours été subis avec la mention honorable de l'éloge, et ses habitudes laborieuses n'ont été interrompues quelques jours que par les pieux devoirs que la douleur filiale devait à un père, qui n'a pas eu, avant de mourir, la consolation d'assister au triomphe mérité de son fils.

La composition qui a pour devise : *Audaces fortuna juvat*, à laquelle nous avons donné le second rang, est un travail bien estimable et son auteur est digne du plus grand intérêt. Son esprit, moins vif que celui de son heureux rival, est sûr et modeste : il a cru, comme le dit son épigraphe, qu'il y avait de l'*audace* à tenter le succès, et il oubliait que, par un travail incessant, mais tranquille et sans bruit, il avait réuni les matériaux intellectuels suffisants pour écrire avec simplicité et exactitude une composition, qui n'est pas pour lui une *fortune de hasard*, et à laquelle il n'a manqué qu'un peu d'ampleur et un usage plus abon-

(1) L. 1, § 1, ff *De just. et jure*.

dant des textes. M. Dupon (Joseph-François), né à Alzon (Gard), doit trouver dans le deuxième prix de droit romain le résultat tout naturel de sa consciencieuse application, déjà récompensée par l'admission avec éloge au grade de licencié.

Une mention honorable a été accordée à la composition ayant pour épigraphe : *Experiri licet*. Cet *essai* aurait eu un meilleur succès, si, après avoir très-bien débuté dans l'exposition du sujet, l'auteur n'eût commis dans la comparaison avec le droit français quelques inexactitudes et ne fût même tombé dans l'erreur sur des points de droit romain. Sans cela, M. Bonnet (Alpinien), né à Puymirol (Lot-et-Garonne), reçu licencié avec éloge, aurait pu très-bien disputer le second prix : son zèle pour le travail et ses bonnes dispositions rendaient d'ailleurs ce jeune légiste digne de la récompense honorifique qu'il reçoit en ce moment.

Enfin la Faculté a cru devoir, à titre d'encouragement, distinguer dans le concours une quatrième composition, sans pouvoir décerner une mention honorable à son auteur : c'est celle qui a pour devise : *Quantula est mea jurisprudentia!* C'est un aveu modeste et qui a quelque vérité ; mais nous pouvons dire au bon élève dont il émane, que sa valeur est supérieure à ce que son opinion lui fait croire, et qu'avec de minces efforts, il pourra réaliser des succès qui seront toujours refusés à une présomptueuse témérité.

Nous devons actuellement vous entretenir, Messieurs, de l'épreuve subie pour le droit français.

Le sujet de la composition était le suivant : *Quels sont les droits du vendeur d'effets mobiliers non payés ?*

Le législateur, en considération de l'utilité et de la fréquence du contrat de vente, a cru devoir protéger d'une manière toute particulière le vendeur contre l'inexécution de la principale obligation de l'acheteur, qui est le paiement du prix. Les candidats devaient exposer ces moyens de protection, notamment ceux qui regardent les ventes mobilières, et, en particulier, le droit spécial de revendication consacré par l'art. 2102 du Code Napoléon. Ce sujet très-pratique offrait, on le comprend, une large matière pour une étude consciencieuse et obligeait les concurrents à recourir à des textes placés sous divers titres du Code, ceux des *contrats*, de la *vente* et des *privileges et hypothèques*.

Ici, comme pour le droit romain, la moitié des compositions a fixé l'attention de la Faculté, c'est *cinq* sur *dix*.

Les deux plus remarquables ont un instant balancé nos suffrages, qui ont pourtant définitivement assigné le premier rang à celle qui a pour devise : *Quand l'intérêt public n'exige pas la rigueur de formes sévères, l'équité seule doit être la source des lois.* Toutes les parties du sujet sont touchées par l'auteur, et les plus difficiles sont élucidées avec une rare netteté : il y a de la sagacité dans les moyens, quelquefois nouveaux, qu'il propose pour résoudre des cas vivement controversés, et chaque aperçu du candidat respire des études faites de longue main et bien digérées. Disons néanmoins que le style de ce travail pourrait bien donner lieu à quelques critiques ; mais son étendue, comparée à la brièveté du temps accordé pour la rédaction, doit d'autant mieux servir de correctif à cette tache, que l'auteur, M. Glaize (Antonin), de Montpellier, nous est connu par son application et ses succès dans des travaux littéraires, qu'il a bien su allier avec de sérieuses études juridiques. L'éloge qu'il a obtenu à tous les examens subis devant nous en est une preuve, que vient encore rehausser l'éclat du prix que nous lui avons décerné.

Le deuxième prix de droit français a été remporté par M. Anouilh, déjà premier lauréat du droit romain. Sa composition a pour épigraphe : *Un bon système hypothécaire ne saurait se concevoir sans se coordonner avec les principes qui président à la transmission de la propriété.* Cette œuvre se distingue par quelques-unes des qualités déjà signalées dans la composition du même auteur en droit romain ; seulement elle n'est pas aussi complète que celle de M. Glaize et les solutions n'en sont pas aussi sûres. Du reste, un passage de la dissertation de M. Anouilh nous fournit le sujet d'une remarque utile à tous nos élèves et qui tend à les mettre en garde contre un écueil que les étudiants en droit ne sauraient trop éviter, nous voulons parler d'une indépendance exagérée dans les opinions. Notre science, comme toutes celles qui ne relèvent pas directement de l'infailible autorité de l'Eglise, laisse sans doute un libre champ à la controverse, si ce n'est sur les vérités de premier ordre qui en forment la base immuable ; aussi ne voulons-nous jamais imposer nos doctrines par voie d'autorité, et une prétention semblable de notre part serait d'ailleurs illusoire ; néanmoins nos élèves doivent savoir qu'il ne faut rien craindre autant, quand on étudie le droit, que les nouveautés en doctrine et les opinions isolées ; cette science n'est pas d'hier : il y a deux mille ans qu'elle est élaborée, et l'élément traditionnel n'en saurait être négligé sans péril ; œuvre de pratique et non d'abstraction,

elle doit constamment reposer sur le fonds commun de la sagesse séculaire, et toujours préférer la simplicité du bon sens juridique aux combinaisons les plus raffinées des conceptions originales et individuelles.

Après les bonnes compositions de MM. Glaize et Anouilh, la Faculté a été heureuse de décerner encore une première mention honorable à celle de M. Bonnet, déjà mentionné en droit romain, et dont nous désignons la composition par sa devise latine : *Non solum scire difficile, sed etiam scribere*, parce que son épigraphe française : *Je m'efforce*, lui est commune avec une autre composition qui n'a pas eu de succès. Ce travail est sérieux ; mais quelques inexactitudes et un langage un peu confus l'ont empêché d'avoir un meilleur rang dans le concours.

Une seconde mention honorable a été obtenue par la composition ayant pour devise : *L'indulgence m'est souvent nécessaire*. Pourquoi son auteur, M. Charles Destanne de Bernis, né à Aurillac et reçu aussi licencié avec éloge, n'a-t-il pas traité toutes les parties de son sujet et en a-t-il même omis plusieurs très-importantes pour ne s'occuper, à vrai dire, que du droit de revendication du vendeur d'effets mobiliers non payés ? La supériorité d'exposition dont il a fait preuve sur ce point lui aurait certainement assuré une place des plus distinguées, à laquelle d'ailleurs son application constante devait lui donner le légitime espoir d'arriver.

Enfin, que l'auteur du travail : *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qui n'a pu obtenir une mention nominative, ne perde point courage : les défauts de sa composition ne nous en ont pas caché les qualités, et un peu de persévérance assurera à ce jeune juriste d'honorables succès.

Tels sont, Messieurs, les résultats du concours ouvert aux élèves de 3^e année. — Ils ont comblé nos vœux, non pas seulement à cause de la valeur des mérites couronnés, mais parce que la Providence a voulu, par une de ses lois les plus justes et les plus constantes, que nos récompenses fussent conquises par des élèves qui ne les doivent pas à l'heureuse chance d'une bonne inspiration. Nos lauréats ont été, depuis leur entrée dans notre Ecole, des modèles d'assiduité, d'application, de bonne tenue et de déférence envers leurs maîtres. C'est une justice à leur rendre et nous le faisons personnellement avec d'autant plus de plaisir, qu'ayant dû, à cause de la durée triennale de notre enseignement, suivre ces bons jeunes gens depuis le début jusqu'au terme de leurs études, nous pouvons témoigner pour eux en parfaite connaissance de cause. Puisse cette marque d'intérêt de la Faculté leur servir de patronage utile dans

les diverses carrières auxquelles ils se destinent : c'est une recommandation qui se produit pour eux au grand jour, et qui certainement ne sera point perdue. Voilà, Messieurs, les bons débuts dans la vie publique : voilà le protectorat qu'il faut rechercher avant tout autre, et la Faculté ne le refusera jamais à ceux de ses disciples qui sauront le mériter par leur conduite et leurs travaux.

CONCOURS DES DOCTEURS REÇUS DEPUIS DEUX ANS AU PLUS ET DES
ASPIRANTS AU DOCTORAT.

La Faculté ne peut parler de ce concours avec la même satisfaction que de celui des licenciés : elle regrette que sa plus belle récompense n'ait pas trouvé cette année un plus grand nombre de prétendants, et que même l'unique mémoire qui lui a été adressé ne lui ait pas paru digne de l'obtenir.

Ce n'est pourtant pas la faute du sujet qui avait été choisi par M. le Ministre de l'Instruction publique : les concurrents avaient à traiter *des preuves de la filiation légitime ou naturelle*. On comprend, sans que nous ayons besoin de le détailler ici, tout ce qu'un pareil sujet offrait d'intérêt à des esprits méditatifs et éclairés : les plus hautes considérations morales, en aperçus historiques, la controverse juridique trouvaient là de quoi se satisfaire amplement : l'importance de l'état civil, la sage démarcation légale entre les enfants légitimes et les enfants illégitimes, les facilités de preuve accordées aux premiers et refusées aux seconds, appelaient successivement l'attention des candidats ; ils avaient surtout, en employant un sage éclectisme et une large synthèse, à choisir, dans les innombrables monuments de la jurisprudence en ces matières, les décisions notables, interprétatives du vrai sens de la loi, dont elles forment un si respectable complément.

Nos jeunes docteurs sont d'autant moins excusables de n'avoir point pris part à ce concours avec plus d'empressement, que cette lutte, ouverte chaque année parmi eux, depuis 1840, et déjà si honorable, a reçu tout récemment un lustre nouveau par l'institution du prix spécial fondé par le regrettable Ministre dont Toulouse ne peut perdre le souvenir ; vous savez, Messieurs, que tous les lauréats du doctorat, couronnés dans les Facultés de l'empire, prennent part ensuite à un nouveau concours dont ils sont les seuls champions et que l'Académie de législation de Toulouse doit choisir entre eux le vainqueur des vainqueurs.

Quoi de plus puissant pour exciter votre généreuse émulation, étudiants, licenciés et docteurs de notre Faculté? Or, c'est un docteur de l'Ecole de Poitiers qui, pour le concours de 1855, a eu les honneurs du triomphe que l'un des nôtres, et des plus estimés, a un instant balancé. Pourquoi faut-il donc qu'en 1856 nous n'ayons pas, je dis, vous n'avez pas même, jeunes gens de notre Faculté, l'occasion de tenter une revanche? A l'ouvrage donc, Messieurs, et ne reculez pas, de grâce, au sortir de notre Ecole, devant de laborieuses études : c'est surtout avec le travail difficile que l'intelligence aime à s'exercer noblement, et avec lui, comme on l'a si bien dit, le cœur est jeune, et, comme Homère, ne vieillit pas.

Le mémoire qui nous a été adressé a pour épigraphe ces paroles de Merlin (1) : *Dans le mariage, c'est par la maternité que se prouve jusqu'à la paternité du mari.*

Ce travail atteste certainement des recherches faites avec soin, et, avant d'en connaître l'auteur, nous étions assurés qu'il ne pouvait émaner que d'un esprit sage et studieux. Le sujet a été traité dans son ensemble; peu de questions importantes ont été omises et les solutions en sont généralement exactes. Mais, d'une part, l'auteur n'a pas bien saisi la formule du sujet qui était pourtant fort claire, et, d'autre part, l'abondance même des matériaux a nui à leur disposition. L'édifice ainsi élevé est fort solide sans doute, mais il manque d'élégance et contient quelques parties inutiles. Les candidats devraient bien se persuader que leurs mémoires n'acquièrent pas une augmentation de valeur académique en raison directe du nombre de leurs pages; on leur demande une exposition nette, élevée, doctrinale des grandes règles du sujet mis au concours et de ses principaux détails, et ils ne doivent avoir aucun regret de laisser à l'écart des observations trop minutieuses et des controverses tout-à-fait secondaires. La forme extérieure, la rédaction de leur dissertation, sous le rapport du style, exige aussi de la part des concurrents un soin qu'ils omettent souvent; parce qu'ils écrivent sur le droit, il ne faut pas qu'ils se contentent de raisonner juste, sauf à négliger l'expression du raisonnement; on ne l'a jamais dû, témoins la sobre élégance et la riche précision des juriconsultes romains et de nos plus célèbres juriconsultes français; mais on le doit encore moins, s'il est possible, pour nos concours du doctorat, puisque le prix du Ministre, décerné par l'Académie de législation, doit l'être, d'après l'arrêté du 30 mai 1855, à l'auteur du mé-

(1) *Répert. de jurispr.*, v^o légitimité, sect. 4, § 2.

moire qui sera trouvé le plus remarquable sous le rapport de la science du droit et *par les qualités du style*.

Du reste, le travail très-considérable qui nous a été présenté et qui ne pouvait, à cause des déficiences que nous y avons signalées, obtenir l'une de nos médailles d'or, nous a paru cependant mériter, en toute justice et sans faveur, une mention honorable. M. Henri Laval, né à Toulouse, aspirant au doctorat, élève laborieux et modeste, est l'auteur de cette importante dissertation.

Là se termine, Messieurs, le compte-rendu des concours ouverts devant la Faculté de droit, en vertu de l'ordonnance royale du 17 mars 1840, et là aussi devraient finir nos paroles, si nous n'avions encore quelques instants d'attention à réclamer de vous, pour proclamer les prix, moins importants sans doute, mais non pas moins dignes d'intérêt, qui ont été disputés par les élèves inscrits aux conférences facultatives, établies par le décret du 22 août 1834.

Nous n'avons rien à dire, comme rapporteur, sur l'utilité de ces exercices, qui n'ont que le tort d'être encore une nouveauté dans nos établissements, mais qui ne peuvent manquer, une fois qu'ils y auront pris la place d'une habitude, d'être appréciés et suivis avec assiduité par nos élèves.

Durant le cours de la dernière année scolaire, les conférences du cours de 3^e année ont été composées d'un trop petit nombre d'étudiants, qui n'y ont pas même été fort exacts, pour qu'on pût songer à leur distribuer des prix.

En 2^e année, M. Salvagniac (Justin) a mérité le 4^{er} prix, M. Escoube (Guillaume) le 2^e, et M. Sansot (François) une mention honorable. Les deux premiers de ces élèves ont des qualités diverses, qui en font des rivaux dignes l'un de l'autre : M. Salvagniac devrait seulement se tenir en garde contre une abondante facilité qui n'est pas toujours une solide richesse, et M. Escoube, au contraire, devrait chercher à orner ses compositions, dignes d'éloge pour le fond, d'une forme plus correcte et moins sèche. Les progrès qu'a réalisés M. Sansot, depuis l'année dernière, sont dus en grande partie à son assiduité aux conférences ; s'il s'habitue à plus de réflexion sur les sujets qu'il traite et surtout s'il évite les déficiences de son style, ses compositions occuperont certainement une très-bonne place dans le concours des licenciés de la présente année scolaire.

En 4^{re} année, M. de Cardes (Augustin) a mérité le 4^{er} prix, M. Loydoy (Alfred) le 2^e, et M. Jacques Piou une mention honorable. — Les

compositions d'élèves de 1^{re} année veulent être jugées avec indulgence, et on ne doit pas surtout se plaindre d'une trop grande abondance de langage, qui se ressentirait un peu de l'amplification ou du discours d'un rhétoricien : ce sont là des défauts qui se corrigent facilement et avec le temps ; aussi ne nous ont-ils pas empêchés de reconnaître le mérite des compositions de MM. de Cardes et Lodoyer, élèves intelligents et laborieux. Celles de M. de Cardes attestent toutefois plus de maturité, et M. Lodoyer ne tardera pas à s'apercevoir, dans son cours de 2^e année, que la science du droit n'est pas une affaire de pure imagination, mais bien de raisonnement et de sévère déduction. Si M. Piou eût pris part à un plus grand nombre de compositions, son succès eût été plus complet, car celles qu'il a présentées dénotaient une aptitude juridique qui ne surprend personne.

Excusez-nous, Messieurs, de vous avoir retenus si longtemps ; mais il y a, pour les maîtres, une certaine complaisance que vous comprendrez à parler de leurs bons élèves ; d'ailleurs, n'avez aucun regret de prouver votre bienveillant intérêt à la jeunesse des Ecoles. L'honneur que vous lui faites, en venant assister à nos solennités, l'oblige à s'en montrer toujours de plus en plus digne. Les étudiants de la Faculté de Droit, en particulier, doivent sentir que jamais nos études ne se trouveront en de meilleures conditions de prospérité. Le Ministre éclairé, qui préside à l'Instruction publique, était, comme vous venez de l'entendre, magistrat éminent et jurisconsulte faisant autorité, avant de devenir le conseiller de l'Empereur, et, quand il a fallu remplacer, à la tête de cette importante Académie, le savant inspecteur général des Facultés de Droit, c'est aussi dans les plus hautes régions de la magistrature et de la science des lois que Sa Majesté a daigné choisir le chef respecté, dont la direction nous sera si chère. Sous de tels auspices, jeunes gens, soyez donc ardents pour nos belles études et comptez sans réserve sur nos efforts pour seconder vos généreuses dispositions.

Rapport de M. Delavigne sur les travaux et les prix de la
Conférence de la Faculté des Lettres.

MESSIEURS,

Au sortir des Lycées, la jeunesse de nos Ecoles, privée soudain de tout guide littéraire, semblait briser commerce avec ces hautes études

qui font les grands esprits, comme les nobles cœurs. — Frappé de cet abandon, et mû par sa vive sollicitude pour les intérêts de cette jeunesse qu'il aimait tant, et qui, à son tour, l'a tant aimé, M. l'inspecteur général Laferrière établit, dans notre Faculté des Lettres, une Conférence pratique, uniquement réservée aux étudiants en droit. — Institution féconde, que déjà plusieurs Facultés nous envient, et qui, sous les auspices de la volonté libre, consacre entre le Droit et les Lettres une alliance bien naturelle dans le pays des Cujas et des Domat, des d'Aguesseau et des Montesquieu, je pourrais ajouter des Troplong et des Portalis.

Cette Conférence compte déjà deux années de date, et, je puis le dire devant vous, puisque c'est à vous qu'elle le doit, deux années de succès. Quatre-vingts étudiants, l'élite de l'Ecole et où je trouve presque tous les noms qui viennent d'être proclamés, se sont fait inscrire sur nos listes. Joignez-y un grand nombre d'hommes de tout rang et de tout âge, qui, par leur présence volontaire, par leur judicieuse approbation, ont été un honneur et comme un aiguillon pour notre jeune auditoire.

Des travaux sérieux de haute littérature, de philosophie, d'histoire, se sont disputé nos deux prix.

Le premier était réservé au candidat qui traiterait, en un jour, et dans la salle même de la Faculté, une de ces graves questions, où l'esprit doit montrer sa finesse, et le jugement toute sa solidité.

Voici le titre de cette question, choisie par la Faculté assemblée ;

« De l'imitation en littérature. — Quel est son rôle, sa limite ? —
» Comment, vis-à-vis de l'antiquité, Racine et Fénelon ont-ils su être
» imitateurs, en restant originaux ? »

Quatre essais, d'un mérite rare et divers, ont rendu notre décision vraiment difficile. Le premier était inscrit sous cette épigraphe :

« Quelques imitateurs, sot bétail, je l'avoue,
Suivent, en vrais moutons, le pasteur de Mantoue. »

Dû à la plume facile et élégante de M. Rocha, il abonde en aperçus ingénieux. Mais la trame est encore légère, la pensée un peu frêle, le style inégal. C'est l'œuvre d'un jeune esprit, que le temps et l'étude porteront peu à peu à sa place, c'est-à-dire au premier rang.

Un jugement ferme, une pensée toujours haute, parfois originale,

distingue la composition qui porte en tête cet aphorisme d'Hippocrate : « L'expérience est périlleuse ; l'art est long. » Mais l'abus de l'analyse, de l'abstraction philosophique, un style qui souvent fait désirer plus de grâce et de précision, ont voilé des qualités supérieures, qui, pendant toute l'année, avaient mis M. Glaize si haut dans l'estime de la Conférence. Plus heureux, M. Salvagniac a su concilier les élégantes délicatesses de l'esprit littéraire avec une raison élevée, une discussion nerveuse, un style serré, rapide. Dans un concours moins remarquable, son travail, inscrit sous cette devise : « *Mon imitation n'est pas un esclavage,* » aurait à coup sûr obtenu le premier rang. La Faculté a dû rester longtemps indécise ; mais enfin son choix s'est porté sur la composition qui s'inspirait de cette belle pensée de Napoléon : « *Les lettres, c'est l'esprit humain tout entier.* » Avec plus d'étendue, plus de profondeur, avec une érudition plus variée, M. Labroquère réunissait toutes les qualités de son émule. Il est sorti vainqueur de la lutte ; et disons hardiment que, grâce au mérite de tous ses rivaux, M. Labroquère a été deux fois vainqueur.

Restait le prix annuel des Conférences, ce prix qui semblait avoir grandi sous l'éclatant triomphe de notre lauréat de l'an dernier. Des travaux nombreux, distingués, s'offraient à notre appréciation. Je voudrais les citer tous, et regrette de ne pouvoir qu'indiquer les belles études de M. de Saint-Lieux sur le stoïcisme, de M. Rocha sur les littératures française et italienne, sur Fénelon orateur ; l'examen des théories de Fénelon et de Rousseau sur l'éducation, où M. Jacques Piou soutient dignement un nom qui nous est si cher ; les études orales et écrites de M. de Moly ; enfin ces essais sur le théâtre de Racine, sur la jeunesse de Fénelon, où M. Tolra nous a présenté le viril exemple d'un talent qui grandit et s'épure sous l'énergie de ses efforts.

Que de noms, riches d'espérance, je pourrais signaler encore ! mais le temps m'avertit, et j'arrive aux vainqueurs.

Trahi par sa santé, qui ne lui a permis de livrer que par fragments son étude sur saint François de Salles, M. Labroquère, malgré l'éclat de ses travaux antérieurs, a dû céder les deux premiers rangs à M. Salvagniac et à M. Glaize. Associant ces deux noms dans un commun éloge, nous eussions aimé à les associer dans une même récompense. Et il n'a fallu rien moins que la volonté formelle de M. le Ministre pour ne pas partager une couronne là où le mérite pouvait sembler égal. Cette couronne disputée a été décernée à M. Glaize, esprit de haute portée, qui,

par une rare variété d'aptitudes, unit le triple mérite du mathématicien, du philosophe et du littérateur. M. Salvagniac, plus jeune, et c'est presque son seul tort, M. Salvagniac, qui parle comme il écrit, avec feu, avec âme, cède la préséance à son aîné. Et M. Glaize, à son tour, quittant l'école avec les deux grands prix de Droit et des Lettres, montre à son digne adversaire le chemin qu'il doit suivre, la double palme que, l'an prochain, il doit conquérir.

En effet, Messieurs, noblesse oblige : et nos glorieux aînés engagent leurs successeurs. Ils fondent parmi nous une tradition, jusqu'ici notre honneur, et qui sera désormais notre force. Déjà, aux esprits étroits qui s'emprisonnent volontiers dans le Code, et croient qu'on ne peut devenir jurisconsulte qu'en ignorant tout, en pensant peu, en écrivant mal ; aux esprits frivoles qui regardent comme incompatible le goût du beau avec le culte des vérités sévères ; notre Conférence répond par les deux noms, par les deux médailles de George Piou et d'Antonin Glaize. Sur cette liste des doubles triomphes, qu'elle continue à inscrire de nouveaux noms ! Montrons à tous, sous la direction du magistrat éminent que l'Université de Toulouse est fière de voir marcher à sa tête ; montrons à tous que cette ville, parlementaire et lettrée, unit dans un même amour les Lettres et le Droit ; que sa brillante jeunesse retient tous les enthousiasmes, celui de la foi, de la poésie et de la science ; qu'à Toulouse enfin, on sait encore croire, comprendre et aimer ; mais aimer ce qui est plus grand que l'homme, plus vaste que son cœur, plus durable que sa vie : la beauté et la vérité.

Noms des lauréats qui ont été proclamés dans les divers concours.

FACULTÉ DE DROIT.

CONCOURS ENTRE LES ASPIRANTS AU DOCTORAT (4^e ANNÉE).

Le prix n'a pas été décerné.

Mention honorable. M. LAVAL (Henri-Jacques-Victor), né à Toulouse.

CONCOURS DE DROIT ROMAIN (3^e ANNÉE).

1^{er} Prix. M. ANOUILH (Jean-Marie), né à Saint-Girons (Ariège) le 9 décembre 1833.

2^e *Prix*. M. DUPON (Joseph-François), né à Alzon (Gard) le 7 novembre 1832.

Mention honorable. M. BONNET (Jean-Alpinien), né à Puymirol (Lot-et-Garonne) le 24 avril 1834.

CONCOURS DE DROIT FRANÇAIS.

1^{er} *Prix*. M. GLAIZE (Pierre-Ricard-Antonin), né à Montpellier (Hérault) le 3 août 1833.

2^e *Prix*. M. ANOUILH, déjà nommé.

1^{re} *Mention*.. . . . M. BONNET, déjà nommé.

2^e *Mention*.. . . . M. DESTANNE DE BERNIS (Charles-Henri-Joseph), né à Aurillac (Cantal) le 20 janvier 1833.

CONFÉRENCES (4^{re} ANNÉE).

1^{er} *Prix*. M. DE CARDES (Jean-Antoine-Augustin), né à Auch (Gers) le 11 avril 1834.

2^e *Prix*. M. LODOYER (Jacques-Augustin-Joseph-Alfred), né à Alger le 15 octobre 1835.

Mention honorable. M. PIOUS (Jacques-Gustave), né à Angers (Maine-et-Loire) le 6 août 1838.

2^e ANNÉE.

1^{er} *Prix*. M. SALVAGNIAC (Justin), né à Babeau (Hérault) le 23 janvier 1837.

2^e *Prix*. M. ESCOUBÉ (Guillaume), né à Carbonne (Haute-Garonne) le 7 septembre 1836.

Mention honorable. M. SANSOT (Jean-Marie-Victor-François), né à Auch (Gers) le 9 juin 1835.

FACULTÉ DES LETTRES.

PRIX DU CONCOURS DE FIN D'ANNÉE.

M. LABROQUÈRE (Alexandre), déjà nommé.

1^{re} *Mention*.. . . . M. SALVAGNIAC (Justin), déjà nommé.

2^e *Mention*.. . . . M. GLAIZE (Pierre-Ricard-Antonin), déjà nommé.

3^e *Mention*.. . . . M. ROCHA (Jean-Joseph-Gabriel-Ernest), né à Toulouse le 10 septembre 1837.

PRIX DES CONFÉRENCES ANNUELLES.

M. GLAIZE (Pierre-Ricard-Antonin), déjà nommé.

1^{re} Mention. . . . M. SALVAGNIAC (Justin), déjà nommé.

2^e Mention. . . . M. LABROQUÈRE (Alexandre), déjà nommé.

ECOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

1^{re} ANNÉE.

1^{er} Prix. M. BACH (Louis-Jean-Justin), de Toulouse.

2^e Prix *ex æquo*. . MM. SICARDON (Auguste), de Cazères, et CUSON
(Hippolyte), de Toulouse.

2^e ANNÉE.

1^{er} Prix. M. DUBIAU (Clément), de Corneilhan (Gers).

2^e Prix. M. ESTRADÈRE (Joachim), de Bagnères-de-Luchon.

Accessit. M. GARRIGOU (Félix), de Tarascon (Ariège).

3^e ANNÉE.

1^{er} Prix. Réservé.

2^e Prix. M. d'AURIOL (Arthur), de Toulouse.

Accessit. M. LANACASTETS (Charles), de Lasmazères (Hautes-
Pyrénées).

LISTE D'HONNEUR.

MM. BACH.

CADÉAC.

CUSON.

MM. d'AURIOL.

DUBIAU.

SICARDON.



